

# ***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE***

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex  
478 834 930 R.C.S. CAEN

## **ELEMENTS FINANCIERS 2012**

### **1<sup>ère</sup> Partie - Pages 2 à 55**

- RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2012

2 à 55

# RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2012

Le rapport de Gestion de l'exercice 2012 traite des comptes individuels et des comptes consolidés. Il aborde successivement le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, et l'exposition aux risques.

## CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 2012

### **1 - L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL : CROISSANCE MONDIALE EN BERNE**

Amorcé en 2011, le ralentissement de la croissance mondiale a continué en 2012, reflété par la décélération du commerce mondial (+ 4,5 % en 2011 à + 2,5 % en 2012). Facteur important de la dégradation de la conjoncture mondiale, la crise de la zone euro n'aura pourtant pas été le seul.

Les resserrements monétaires de 2011 dans les pays émergents, couplés à la poursuite du désendettement des agents privés dans les pays développés et à l'austérité budgétaire en Europe ont provoqué un ralentissement marqué de la croissance.

Le Japon et les Etats-Unis ont fait figure d'exception, le premier ayant bénéficié du contrecoup de la catastrophe de Fukushima et les seconds ayant maintenu des politiques économiques très expansionnistes en 2012 et un fort niveau de demande intérieure.

Les grands pays émergents ont vu leur croissance fortement ralentir, la Chine et le Brésil perdant plus de 1,5 point de croissance par rapport à 2011. Néanmoins, les taux restent positifs avec des niveaux de + 7,7 % pour la Chine et + 1,3 % pour le Brésil.

L'Europe aura été le grand malade de l'économie mondiale avec l'entrée en récession de la zone euro mais aussi du Royaume-Uni.

Au total, la croissance mondiale aura baissé de près d'un point en 2012 passant de + 3,8 % à + 2,9 %.

L'inflation qui a lourdement pesé, au cours de l'année dernière, a eu, quant à elle, tendance à diminuer dans la plupart des pays.

Aux Etats-Unis, la réélection du président Barack OBAMA aura été l'événement marquant de 2012. La configuration politique en place n'a pas changé ce qui a rendu difficile la négociation sur le « mur budgétaire ». Un accord a été validé in extremis, le 31/12/2012, évitant ainsi des coupes sombres dans les budgets.

Le déficit public américain s'est réduit pour atteindre 6,7 % du PIB contre 8,6 % en 2011 grâce à un rebond des recettes.

L'année 2012 a une nouvelle fois mis la lumière sur les banques centrales et leurs politiques monétaires. Les pays émergents ont enregistré des baisses de taux et, dans les pays développés, des mesures dites non conventionnelles ont été réactivées.

Le rôle de ces dernières a eu un impact favorable sur l'évolution du marché actions. La plupart des bourses ont terminé l'année sur une performance positive (+ 11,5 % pour le S&P 500, + 15,2 % pour l'Eurostoxx et + 15,1 % pour le MSCI EM).

Face à l'attentisme politique et à la dégradation conjoncturelle, la B.C.E. aura joué un rôle essentiel dans le retour de la confiance envers les bourses européennes et notamment au deuxième trimestre. Il en a été de même pour la banque centrale Américaine, la FED.

Au niveau sectoriel, on observe une nette opposition entre les secteurs cycliques et non cycliques européens. Les valeurs cycliques ont bénéficié du repli de l'aversion pour le risque au dernier semestre (+ 19 % pour l'industrie et + 23 % pour la technologie). A l'inverse, les autres ont souffert d'un manque de visibilité de la croissance (- 11 % pour les Télécoms).

Les valeurs financières enregistrent une bonne performance (+ 29 %) après une année 2011 pénalisante pour les valeurs bancaires.

## **2 – L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DE LA ZONE EURO : DEFIANCE SUR LES DETTES SOUVERAINES**

L'actualité économique de la zone euro aura été intense, ponctuée de sommets et de crises internes permettant de prendre des décisions structurantes pour la monnaie unique et le devenir de la devise.

L'Europe a continué d'être affectée par la crise des dettes souveraines et les cures d'austérité imposées à certains membres sous le poids d'une culture fondatrice de l'union, l'ordolibéralisme porté par l'Allemagne.

Néanmoins, prise globalement, la zone euro présente un endettement bien moins important que les Etats-Unis et l'Angleterre mais de fortes disparités internes ont nécessité des accompagnements importants.

La Banque Centrale Européenne a encore joué un rôle considérable dans l'amélioration de l'environnement financier en écornant un peu son mandat (politique non conventionnelle active pour éviter une nouvelle crise de liquidité).

Le taux directeur est passé, pour la première fois depuis la création de la BCE, sous la barre symbolique des 1 % soit un taux de 75 bp.

L'ensemble des actions entreprises au cours de l'année 2012 : pacte budgétaire (traité de stabilité, la coordination et la gouvernance : TSCG), l'union bancaire, le Mécanisme Européen de Stabilité et les mesures décidées pour alléger le fardeau de la Grèce ont tenté de réduire les risques financiers.

La croissance de la zone euro aura été, en moyenne, négative de 0,6 % en 2012 et caractérisée par de fortes hétérogénéités en fonction des pays. L'Allemagne reste le porte drapeau de l'économie Européenne avec une croissance de près de 1 % alors que la France est légèrement positive (+ 0,1 %).

L'inflation est restée relativement élevée pendant une grande partie de l'année (2,5 % en moyenne annuelle) pour finalement se ralentir sur le dernier semestre.

Un nouvel enjeu majeur, pour éviter le retour d'une situation de crise, consiste à désendetter les agents privés (source d'une bulle spéculative immobilière en Espagne, par exemple).

Un équilibre complexe doit être défini entre cures d'austérité, désendettement des agents privés et mesures d'aide pour un retour à la croissance dans une inflation maîtrisée. Cependant, les incertitudes sur la croissance économique dans la zone euro demeurent importantes.

La zone euro est entrée en récession au 3ème trimestre 2012 et le restera jusqu'au 1er semestre 2013, l'OCDE attend une légère contraction du PIB de 0,1 % l'an prochain.

La France a connu une année marquée par les élections présidentielles. La crédibilité du nouveau gouvernement a été mise à rude épreuve avec l'abaissement de la note de la dette Française (perte du AAA chez Standard & Poor's et Moody's).

Néanmoins, les investisseurs ont conservé une certaine bienveillance vis-à-vis de la France, sous réserve que des réformes structurelles et une maîtrise des finances publiques soient mises en place.

La priorité donnée à la réduction du déficit public et un contexte macro-européen dégradé ont permis à la France d'émettre des titres de moins en moins onéreux.

Les perspectives de demande intérieure (revenus et fiscalité) et extérieure sont médiocres : la croissance devrait rester faible (0,3 % en 2013 selon l'OCDE) et le chômage se maintenir à un niveau élevé.

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, avec comme mesure phare le crédit d'impôt accordé aux entreprises, aura un effet positif sur la croissance de 2014 à 2016.

### 3 – L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN BASSE NORMANDIE

La Basse Normandie a connu, comme l'ensemble du territoire, des situations trimestrielles contrastées. Dans un contexte national de croissance du Produit Intérieur Brut quasi nulle, la région a souffert d'un ralentissement de la consommation des ménages.

Le premier trimestre enregistrait une faible progression de l'activité économique mais avec un secteur marchand plus dynamique. Au cours du second trimestre, la Basse-Normandie s'est inscrite dans un trend similaire au contexte national.

Globalement, le secteur du bâtiment est touché par l'environnement économique et enregistre une baisse du bassin d'emplois. L'indice de construction neuve est en baisse hormis pour les logements collectifs.

Les carnets de commande, dans le milieu industriel, voient leur niveau se dégrader et ce dans toutes les branches. Ce repli est imputé à la faiblesse de la demande intérieure.

Le secteur touristique a fait les frais d'une météo peu favorable entraînant là aussi une baisse des effectifs.

L'atonie générale de l'activité économique a touché les intérimaires, première variable d'ajustement, qui accuse une baisse de 6 %. La population compte un taux de chômage de 9,2 %.

Un indicateur important de la confiance reste le niveau de création d'entreprises qui poursuit sa baisse. Cependant, la création d'auto-entreprises reste relativement stable (- 0,8 %).

\*\*\*\*

# LES COMPTES SOCIAUX

## I. LE BILAN

Le total du bilan atteint 14,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en progression de + 1,65 % par rapport à 2011.

Cette progression est imputable essentiellement à l'augmentation des opérations avec la clientèle.

### **BILAN SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2012 - COMPTES INDIVIDUELS -**

<b>ACTIF</b>			<b>BILAN AU 31 DECEMBRE</b>	<b>PASSIF</b>		
<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>Var %</b>	<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>Var %</b>
145,4	111,8	+ 30,07	<b>Opérations Interbancaires</b>	3,5	1,4	+ 144,48
1 123,3	1 031,8	+ 8,88	<b>Opérations internes au CA</b>	7 694,5	7 999,4	- 3,81
11 495,2	11 456,2	+ 0,34	<b>Opérations avec la clientèle</b>	3 982,4	3 390,8	+ 17,45
386,4	345,5	+11,84	<b>Compte de Tiers et Divers</b>	249,1	249,0	+ 0,05
627,8	609,2	+ 3,06	<b>Opérations sur titres</b>	698,1	824,6	- 15,34
648,1	644,4	+ 0,57	<b>Titres de participation</b>			
110,8	102,3	+ 8,34	<b>Immobilisations</b>			
			<b>Provisions et dettes subordonnées</b>	257,3	272,3	- 5,52
			<b>FRBG</b>	28	15	+ 86,67
			<b>Capitaux Propres hors FRBG</b>	1 624,2	1 548,7	+ 4,88
			<i>Dont Résultat de l'exercice</i>	85,4	84,5	+ 1,04
<b>14 537,1</b>	<b>14 301,20</b>	<b>+ 1,65</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 537,1</b>	<b>14 301,20</b>	<b>+ 1,65</b>

## 1. L'ACTIVITE CLIENTELE

Les " crédits à la clientèle " constituent la part la plus importante de l'actif, avec 11 495,2 millions d'euros. Dans un environnement concurrentiel difficile et un contexte macro-économique peu dynamique, l'encours net de crédit a progressé de manière constante tout au long de l'année pour terminer par une hausse en décembre de + 0,34 %. L'encours moyen annuel est lui en progression de + 2,5 %.

Le taux de Créances Douteuses et Litigieuses s'établit à 2,16 % à fin décembre 2012, contre 1,97 % à fin décembre 2011, ce qui, malgré sa position, positionne tout à fait favorablement la Caisse régionale en matière de gestion du risque de crédit au regard des taux constatés dans le concert des caisses.

Le taux de couverture des CDL par les dépréciations s'élève à 77,10 % au 31 décembre 2012 conformément à la politique prudentielle de la Caisse régionale, gage de pérennité sur le territoire.

Au passif, les ressources qui permettent de financer les crédits à la clientèle comprennent notamment :

**Les opérations internes** au Crédit Agricole pour 7 694,5 millions d'euros, en baisse de 3,81 %. Cette variation trouve son origine principalement par :

- ✓ Une diminution des avances (globales, traditionnelles, spécifiques et autres) reçues de Crédit Agricole SA. qui s'élèvent à 5 798 M€, soit - 804 M€. Cette baisse affecte plus particulièrement les avances dites globales par la volonté de la Caisse régionale d'optimiser ses coûts de refinancement, ce qui l'a conduite à effectuer des remboursements anticipés dans l'exercice pour un montant de 412,6 M€

- ✓ Une progression des emprunts souscrits auprès de C.A. S.A. (dit emprunts en blanc). Ils s'élèvent à 1 745 M€ en augmentation de 380 M€ Cette progression est aussi en lien avec l'optimisation des coûts de refinancement et le pilotage du ratio de liquidité.

✓ **Les titres du marché interbancaire et de créances négociables** qui s'élèvent à 682 M€ au 31/12/2012 et figurent dans la rubrique « Opérations sur Titres » du passif, en diminution de 15,4 % du fait de la hausse des prix sur le marché et de l'inadéquation des besoins en maturité entre la Caisse Régionale et les investisseurs.

**La collecte monétaire**, auprès de la clientèle, d'un montant total de 3 982,4 Millions d'euros, complète ces ressources (progression de + 17,45 %).

- ✓ Les dépôts à vue évoluent de - 4,9 % sur 1 an cependant l'encours moyen annuel progresse de + 2,1%.
- ✓ La collecte sur comptes à terme a progressé de manière significative soit + 64 % en cohérence avec une politique volontariste de la Caisse Régionale. L'année 2012 a confirmé le succès des offres très attractives telles que le D.A.T. 3 mois.

## **2. LA GESTION DES RESSOURCES PROPRES**

**En premier lieu, il est souligné que la Caisse régionale respecte l'ensemble du dispositif prudentiel réglementaire.**

*Le ratio de solvabilité-Bâle 2*, calculé au 31/12/2012 sur base consolidée, atteint 17,58 % pour une norme minimale toujours fixée à 8 %.

Le *ratio de liquidité* qui rapporte les ressources sur les emplois à moins d'un mois s'établit à 134 % au 31 décembre 2012, pour une norme minimale à 100 %.

**Les Ressources propres aussi appelées capitaux permanents** s'élèvent à 1 909,5 M€ en progression de + 4,0 %. Elles sont constituées par :

- Capitaux propres pour 1 624,25 M€ (y compris le résultat de l'année). Comprenant le capital social (130,99 M€), les primes et réserves (1 407,89 M€) et le résultat de l'exercice (85,37 M€), ils augmentent de 75,52 M€ soit + 4,9 %.
- Les provisions pour risques et charges pour 143,15 M€ Elles sont en diminution de 23,3 M€ soit - 14 % s'expliquant principalement par :
  - une reprise de 15,6 M€ enregistrée au niveau des provisions pour risques de crédit constituées sur base collective (Bâle II). Une part de cette reprise (8 M€) est liée à la prise en compte des garanties CAMCA et Crédit Logement.
  - une reprise de la provision épargne logement à hauteur de 4 M€ (en raison d'un changement de modèle)
  - une reprise de la provision pour risques opérationnels du fait de la réduction de la provision liée à l'ASP (ex CNASEA) à hauteur de 4,6 M€
- Les dettes subordonnées pour 114,12 M€ en progression de 8 % ;
- Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.) pour 28 M€ doté de 13 M€ supplémentaire en 2012

**Les Emplois de Fonds Propres** s'élèvent à 1 386,78 M€ en hausse de 2,27 %

✓ le portefeuille-titres (placement et investissement) s'élève à 627,84 M€ (valeur nette, hors effets publics et valeurs assimilées), en hausse de 3,06 %.

✓ les titres de participations s'élèvent à 648,12 M€ en net et augmentent de 0,57 % soit + 3,7 M€ La Caisse Régionale a augmenté ses parts dans le capital d'UNEXO pour 7,5 M€ et a poursuivi son investissement dans le programme immobilier Rives de l'Orne à CAEN pour 3 M€

A l'inverse, deux éléments minorent le poste : le remboursement du compte courant d'associé du GIE ATLANTICA à hauteur de 3,6 M€ et la constitution de provisions pour dépréciation dont SACAM International pour 2,3 M€

✓ les immobilisations s'élèvent à 110,82 M€ (+ 8,3 %) en raison notamment du programme d'investissement relatif à la rénovation du site de Caen.

### **3. LES OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES**

A l'actif d'un montant de 145,4 M€ elles sont en hausse de + 30,1 % comprenant essentiellement

- Les encaisses et les comptes Banque de France pour 69,2 M€;
- Les créances sur établissements de crédit pour 15,6 M€;
- Les effets publics et valeurs assimilées pour 60,6 M€

### **4. LES OPERATIONS INTERNES AU CAM**

Le poste "opérations internes au Crédit Agricole" à l'actif du bilan progresse de 91,6 M€ pour atteindre 123,3 M€ au 31 décembre 2012.

Il regroupe les placements financiers effectués auprès de Crédit Agricole SA et comprend essentiellement des dépôts à terme et prêts en blanc (dont le dépôt de garantie Switch pour 148 M€).

### **5. LES COMPTES DE TIERS ET DIVERS**

Ils comprennent, tant à l'actif qu'au passif, l'ensemble des comptes d'encaissements et de transfert notamment avec Crédit Agricole SA, ainsi que les comptes de régularisation.

✓ A l'actif (386,4 M€) en hausse de 40,9 M€ soit + 11,8 %, dont 26,6 M€ liés aux comptes de régularisation (encaissement et transfert).

✓ Au Passif (249,1 M€) en hausse de + 0,05 % soit + 0,1 M€ provenant essentiellement des produits constatés d'avance : l'étalement des frais de dossiers crédits et crédits d'impôts sur les prêts à taux zéro.

### **6. ECHEANCES DES DETTES FOURNISSEURS**

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce et à l'article 24-II de la loi de modernisation de l'économie (dite LME), le solde du compte fournisseur se décline ainsi : Montant global de 429 613,76 € au 31 décembre 2012, contre 306 649,85 € au 31 décembre 2011, constitué de dettes échues ou à échéance de janvier 2013. »

## **II. LE HORS-BILAN**

Il retrace les engagements donnés et reçus au-delà de ceux inscrits au bilan.

- **Les engagements donnés (2 025,8 M€ - 19,9 %)**

- Pas d'engagements de financement donnés à C.A. S.A., en 2012, dans le cadre de la gestion du ratio de liquidité ;
- Les engagements de financement en faveur de la clientèle à hauteur de 1 399 M€ sont en baisse de 12,6 % ;
- Les engagements de garantie donnés à C.A. S.A., fin 2012, pour 625 M€ (dont 438 M€ dans le cadre de l'opération SWITCH) sont globalement stables.

- **Les engagements reçus (3 350,3 M€ + 4,8 %)**

Ils sont composés des garanties accordées par différents organismes pour des crédits consentis par la Caisse régionale dont principalement Foncaris, Crédit Logement, OSEO, SIAGI, FGAS et CAMCA.

Par ailleurs, des accords de refinancement reçus de CA.SA, dans le cadre de la gestion du ratio de liquidité, sont comptabilisés à hauteur de 850 M€

- **Les engagements (donnés et reçus) sur instruments financiers (2 396 M€ + 70,3 M€ et + 3,02 %)**

Ils comprennent principalement des opérations de swaps :

- Les swaps de macro-couverture (1 682 M€) dont l'objet est de couvrir le risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale. Ils sont en augmentation de 55 M€
- Les swaps de micro-couverture pour 334 M€, en baisse de 4 M€. Ils sont utilisés essentiellement en couverture de prêts et de B.M.T.N.
- Les swaps souscrits par la clientèle et retournés auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Les autres engagements donnés**

Ils comprennent les créances de la CR apportées en garantie des opérations de refinancement via la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) pour 367 M€, Crédit Agricole Home Loan SFH pour 807 M€, la Caisse de refinancement de l'habitat pour 450 M€, les créances admises au refinancement de la Banque de France pour 2 566 M€, la Banque Européenne d'Investissement pour 11 M€ et la Caisse de Dépôt et de Consignation pour 41 M€



### III. LE COMPTE DE RESULTAT

#### COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE - COMPTES INDIVIDUELS -

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en millions d'Euros)	2012	2011	Var %
Produits nets des intérêts et revenus assimilés	221,477	202,039	+ 9,62
Produits des titres à revenu variable	5,60	31,259	-82,09
Produits nets des commissions	169,047	171,439	- 1,40
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	1,444	0,444	+ 225,23
Gains ou pertes sur portefeuille de placement	3,609	-1,084	+ 432,93
Autres charges nettes d'exploitation	-1,576	-2,476	- 36,35
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>399,601</b>	<b>401,621</b>	<b>- 0,50</b>
Charges générales d'exploitation et dotations nettes aux amortissements	-230,893	-222,923	+ 3,58
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>168,708</b>	<b>178,698</b>	<b>- 5,59</b>
Coût du risque	-20,299	-18,995	+ 6,86
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>148,409</b>	<b>159,703</b>	<b>- 7,07</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	-4,333	-8,733	- 50,38
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>144,076</b>	<b>150,970</b>	<b>- 4,57</b>
Résultat net exceptionnel			
Charge fiscale	-45,704	-51,480	- 11,22
Dotations nettes des provisions réglementées et FRBG	-13,000	-15,000	- 13,33
<b>RESULTAT NET</b>	<b>85,372</b>	<b>84,490</b>	<b>+1,04</b>

#### 1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB s'élève à 399,601 millions d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 0,5 % sous le poids de l'absence de dividendes C.A. S.A. donc une baisse de la marge sur portefeuille mais aussi avec une réduction de la marge sur commissions (fort impact réglementaire notamment de la C.I.P.). Notons la présence de produits exceptionnels dont notamment une reprise de provision Epargne logement pour 4 M€

- ❖ **Les produits nets des intérêts et revenus assimilés** (221,48 M€) en hausse de 9,62 %, la fonte des revenus des titres est compensée par la hausse des intérêts et produits assimilés.

en millions d'Euros	2012	2011	Var %
Intérêts et produits assimilés	539,141	520,159	+3,65
Intérêts et charges assimilées	-317,664	-318,120	-0,14
<b>Produits nets des intérêts et revenus assimilés</b>	<b>221,477</b>	<b>202,039</b>	<b>+ 9,62</b>

- **Les produits** augmentent de 18,98 M€ (+ 3,65 %). Les intérêts sur opérations avec la clientèle, et principalement les crédits, constituent l'essentiel du poste.

Les produits sur prêts en blanc sont en hausse de 6 M€ du fait de la forte progression des encours de ces derniers.

L'opération SWITCH a permis de dégager 4,6 M€ de produit.

Les intérêts sur prêts à la clientèle évoluent de + 1 M€ ce qui est le résultat d'une légère progression de l'encours moyen des crédits et d'une baisse du taux moyen.

L'impact de l'étalement des frais de dossier se réduit au fur et à mesure ainsi pour l'exercice 2012, nous enregistrons une hausse de + 0,6 M€ contre + 1,3 M€ l'an passé.

Les intérêts débiteurs sur DAV prélevés sur les comptes clients baissent de 0,8 M€ comparativement à l'exercice 2011. Dans le même esprit, la provision épargne logement enregistre une reprise de 4 M€ contre une dotation de 0,1 M€ en 2011.

Suite à un audit ASP (ancien CNASEA), la qualité du traitement des dossiers a amené la Caisse Régionale à reprendre les provisions constituées historiquement à hauteur de 4,6 M€

- **Les charges** de 317,66 M€ se réduisent légèrement de 0,14 %. Elles sont constituées principalement de quatre catégories :
  - **Les charges sur avances de Crédit Agricole SA :**
    - **avances traditionnelles** : en diminution de 3,2 M€ sous l'effet de l'amortissement naturel du stock (gestion extinctive) ;
    - **avances globales** : en baisse de 12,3 M€ La courbe des taux a été favorable et la Caisse Régionale qui bénéficie, sur une année pleine, de l'économie d'intérêts issue du remboursement des avances globales de l'exercice 2011. La Caisse Régionale a ainsi poursuivi son programme de remboursement d'avances et comptabilise une soulte de 9,7 M€;
    - **avances miroirs de la collecte** : en hausse de 2,3 M€ par l'effet conjugué de la hausse des taux de l'épargne réglementée et de l'accroissement des encours.
  - **Les intérêts des emprunts en blanc** enregistre une hausse de 0,6 M€ sous le l'effet conjugué d'une progression des encours et d'une baisse des taux.
  - **La charge sur collecte monétaire** s'accroît de 12,1 M€ liée à la politique volontariste sur les taux des DAT clientèle et à un accroissement significatif des encours.
  - **Les charges sur titres de créances négociables** évoluent de + 4,6 M€ en raison de la progression des taux de certains BMTN structurés émis par la Caisse Régionale.
- **Les "Revenus des titres à revenu variable"** ont fortement baissé : 5,6 M€ contre 31,259 M€ en 2011. Cette baisse s'explique en grande partie par l'absence des dividendes de la SAS La Boétie (17,2 M€ en 2011).

❖ **Les autres composantes du Produit Net Bancaire** s'élèvent à 172,5 M€, en augmentation de 2,50 %.

en millions d'Euros	2012	2011	Var %
Produits nets des commissions	169,047	171,439	- 1,40
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	1,444	0,444	+ 225,23
Gains ou pertes sur portefeuille de placement	3,609	- 1,084	+ 432,93
Autres charges nettes d'exploitation	- 1,576	- 2,476	- 36,35
<b>TOTAL</b>	<b>172,524</b>	<b>168,323</b>	<b>+ 2,50</b>

- Les **produits nets des commissions** pour 169,05 M€ baissent de 1,40 %.

Les commissions versées par C.A. S.A. sur notre collecte bilancielle (hors ressources monétaires) pour 6,9 M€ baissent de 4,9 M€ en raison d'une diminution du taux de commissionnement unitaire (impact du modèle de remplacement C.A. S.A.) et d'un effet de centralisation auprès de la C.D.C.

Les commissions ADI de 31,2 M€ sont en hausse de 3,9 M€ liée à une augmentation des cotisations, à la baisse des sinistres et à une dotation financière inférieure en 2012 par rapport à 2011.

Les commissions liées à la facturation clientèle baissent de 3,2 M€ dont 2,7 M€ pour les commissions de décisions sur comptes. Les commissions sur moyens de paiement baissent de 3 M€ (impact de la réforme sur la C.I.P.).

Le produit de l'Assurance-vie est en baisse de 0,7 M€ et les commissions issues de l'IARD Pacifica en hausse de + 1,3 M€. Les commissions relatives aux OPCVM et de titres sont en baisse de 1,7 M€ par rapport à 2011.

L'exercice 2012 enregistre le remboursement de l'amende E.I.C. (image chèque) pour 1,4 M€ suite au procès gagné en appel par l'ensemble des établissements bancaires.

Enfin, le coût de la liquidité intra-groupe baisse de 4,7 M€ pour atteindre 0,7 M€ au 31/12/2012.

- Les **gains sur portefeuille de négociation** : 1,44 M€ se sont accrus sensiblement par rapport à 2011. Cette hausse est liée essentiellement au contexte du marché financier.
- Le **résultat sur portefeuille de placement** affiche un gain net de 3,6 M€ en 2012 contre une perte nette de 1,1 M€ en 2011. Le portefeuille de placement enregistre une reprise de dotation nette de dépréciation de 5,4 M€ en 2012 contre une dotation nette de 0,5 M€ l'an passé.
- Les **autres charges nettes d'exploitation** sont en amélioration de 0,9 M€. Cette réduction est liée essentiellement à la baisse des charges de ce compartiment (absence de cotisation à un cabinet de consultants extérieurs).

## **2. LES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

Elles s'élèvent à 230,9 millions d'euros, en hausse de + 3,6 % par rapport à 2011.

- **Les frais de personnel** sont en hausse de 7,1 % (+ 9,4 M€) dans un contexte de stabilité des effectifs. La progression des appointements et gratifications, liée aux négociations nationales s'ajoute à la hausse des cotisations de retraites externalisées (changement de l'indice de référence servant au calcul de la provision). Par ailleurs, la fiscalité sur les frais de personnel s'est nettement alourdie via l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les salaires (+ 1,9 M€) et l'accroissement du taux du forfait social (+ 1,7 M€).
- **Les autres frais généraux** affichent une baisse de 1,8 M€ soit 2,3 % essentiellement due à :
  - Baisse des impôts et taxes : Doublement de la taxe systémique (+ 1,7 M€) mais reprise de provision pour un litige lié à un dégrèvement sur la taxe professionnelle (- 2,6 M€) ainsi que les intérêts moratoires de - 0,35 M€ ;
  - L'augmentation des charges informatiques : + 1,1 M€ liée à la construction de la future plateforme informatique communautaire mais baisse conjointe des autres coûts informatiques internes (- 0,3 M€) ;
  - L'exercice 2012 n'a pas supporté un nouveau coût de projet d'entreprise (1 M€ en 2011).

Les charges de fonctionnement intègrent également 92,2 K€ de charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du code général des impôts.

### **3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

Avec un PNB en baisse de 0,5 % et la hausse des charges de fonctionnement nettes de 3,58 %, le résultat brut d'exploitation est en baisse de 5,59 % et s'élève à 168,7 M€

Le coefficient d'exploitation s'établit, quant à lui, à 57,78 % au 31 décembre 2012 soit une hausse de 2,27 points.

Le R.B.E. d'activité (hors activité de portefeuille) s'établit à 135,2 M€ en évolution positive de 2,79 % et le coefficient d'exploitation d'activité atteint 63,06 %, en hausse de 0,18 point.

### **4. DU RBE AU RESULTAT NET**

Trois éléments principaux sont à retenir :

➤ **Le coût du risque**

Il s'élève à 20,299 M€ à fin 2012, intégrant :

- Le coût du risque individuel pour 36,5, en hausse de 22,9% ;
- Une reprise aux provisions pour risques crédit sur la base collective Bâle II, dite provision collective, pour 15,6 M€;
- Des éléments divers dont notamment la dotation sur engagement douteux de 1,2 M€

➤ **La provision au F.R.B.G.**

Une dotation annuelle de 13 M€ a été comptabilisée sur l'exercice.

➤ **La charge fiscale**

Elle s'élève à 45,704 M€ en baisse de +11,2 % en raison :

- Baisse du résultat net comptable avant impôts
- Baisse de l'impact des provisions pour risques et charges non déductibles
- Absence de retraitement lié aux dividendes La Boétie

### **5. LE RESULTAT NET**

Il s'établit à 85,4 M€ en hausse de 1,04 %.

Le rapport du résultat au total bilan (ROA) est relativement stable :

0,591 % en 2011

0,587 % en 2012

Quant au ratio résultat net sur capitaux propres (ROE), il atteint :

5,55 % en 2012

5,77 % en 2011

Dans le cadre d'un retour progressif à la normale du secteur financier, la Caisse régionale a su en 2012 se renforcer, en augmentant la couverture de ses risques, gage de sa pérennité et en assumant son rôle prépondérant dans le financement de l'économie régionale avec 1,85 milliards de nouveaux crédits réalisés.

#### **Récapitulatif du résultat net sur les 5 derniers exercices**

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Produit net Bancaire</b>	316 088 K€	391 967 K€	400 027 K€	401 621 K€	399 601 K€
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	101 019 K€	181 011 K€	180 980 K€	178 698 K€	168 708 K€
<b>Résultat courant avant Impôts</b>	72 594 K€	123 337 K€	116 530 K€	150 970 K€	144 076 K€
<b>Résultat net social</b>	74 370 K€	80 301 K€	88 314 K€	84 490 K€	85 372 K€

## **IV. LE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE et le DEVELOPPEMENT DURABLE**

En tant que banque coopérative fidèle à ses valeurs mutualistes, la Caisse régionale poursuit son engagement dans une démarche de développement durable. Elle structure sa démarche R.S.E. (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) confirmant ainsi sa volonté de transparence et d'éthique sur les impacts de son activité et de ses décisions vis-à-vis de ses parties prenantes.

### ➤ **La responsabilité Sociale**

La Caisse régionale poursuit son action « Handicap et Emploi au Crédit Agricole » en tenant compte de l'évolution des accords nationaux. La Basse Normandie a été en 2012 une des régions étapes du Tour de France des compétences pour les travailleurs handicapés. Nous faisons progresser de façon continue notre taux de emplois occupés par des travailleurs handicapés (4,20 % en 2012) et développons une politique de stagiaires, d'alternants et de recrutement en cohérence avec les objectifs fixés par le groupe.

L'engagement de la Caisse Régionale en termes de qualité de vie au travail s'est poursuivi en 2012. 73 collaborateurs victimes d'actes d'incivilité ont été accompagnés par la Direction des ressources humaines. Une quarantaine de collaborateurs a bénéficié d'un aménagement de son poste de travail sur un plan matériel et/ou fonctionnel. Une centaine de collaborateurs a assisté à une formation de prévention routière et d'éco-conduite.

Dans le cadre du projet d'entreprise « Respirons 2015 », un baromètre social est mis en place permettant de mesurer la fierté d'appartenance des salariés au Crédit Agricole Normandie.

Notre politique RH repose essentiellement sur deux axes : l'anticipation de nos recrutements pour préparer les évolutions futures dans un cadre favorisant la mixité et la reconnaissance de la performance en interne (plus de 20 % ont fait une mobilité géographique ou fonctionnelle dans l'année).

La Caisse régionale innove dans son mode de recrutement en organisant le 1er « job dating » décentralisé, permettant ainsi aux candidats potentiels de postuler près de chez eux, contribuant, outre une économie indéniable d'émission de CO<sub>2</sub>, à l'accessibilité du plus grand nombre à l'un des premiers employeurs privés de la région.

### ➤ **La responsabilité sociétale**

Dans le cadre de ses valeurs de solidarité et de responsabilité, le Crédit Agricole Normandie a mis en place depuis 2008, trois « Point Passerelle » sur le territoire bas normand qui accompagnent les personnes en difficultés financières victimes d'un accident de la vie. En 2012, 323 nouvelles familles ont été accompagnées par l'équipe de conseillers Passerelle et d'accompagnants bénévoles, portant à 1 137 le nombre de familles aidées depuis 2008. Le taux de remise en selle 2012 est de 79 %.

Les Points Passerelle s'engagent dans la lutte contre la précarité énergétique. Une convention de partenariat avec GDF SUEZ est signée le 20 novembre pour permettre aux clients fragiles des Points Passerelle d'accéder plus facilement aux tarifs sociaux de l'énergie et de répondre aux situations d'urgence. Une démarche similaire est engagée avec EDF.

La Caisse régionale contribue à la distribution du microcrédit personnel et professionnel sur le territoire bas-normand auprès de sa clientèle en situation de précarité, complétant ainsi son dispositif d'inclusion financière.

- 23 microcrédits personnels ont été octroyés en 2012 pour un montant réalisé de 48 208 € via le réseau des Points Passerelle ;
- Une ligne de crédit de 100 K€ a été accordée à l'ADIE pour le financement du microcrédit professionnel sur les trois départements permettant la concrétisation de 40 projets.

## ➤ **La responsabilité environnementale**

La Caisse régionale a permis la réalisation de 1 975 prêts (Eco-Prêts à taux zéro, PTZ + et Prêts Economie d'Energie) pour un montant de 39,2 M€ au service notamment de la rénovation énergétique du bâti.

Les projets d'investissements en énergies renouvelables du territoire sont financés à hauteur de 10,3 M€ pour le marché des Entreprises, 12,5 M€ pour les marchés Agriculture et Professionnels, 10,4 M€ pour le marché des Particuliers (essentiellement solaire, photovoltaïque, méthanisation).

La Caisse régionale est attentive à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. A l'issue du 1er bilan carbone réalisé en 2009, elle poursuit les actions visant à réduire les émissions dans les domaines des consommations énergétiques, des déplacements de personnes et de réduction des matières consommées.

La Caisse régionale a réalisé en 2012 un Bilan Carbone GES (Gaz à effet de Serre).

La Caisse régionale poursuit sa politique de tri et de recyclage de ses déchets dans le domaine des consommables de type papiers, cartons, cartouches imprimante, matériel informatique et téléphonie, mobilier.

De 2010 à 2011, des travaux d'agrandissement et de rénovation du siège de Caen ont été effectués. Ils ont été menés dans le respect des critères environnementaux HQE sans pour autant pouvoir prétendre au label, du fait de la conception du bâtiment existant. Les éléments pris en compte ont été les suivants :

- Maintien du caractère paysager du site et des plantations ;
- Choix des procédés et des produits de construction respectueux de l'environnement ;
- Mise en place d'une charte dite de « chantier vert » ;
- Energies renouvelables : mise en place de panneaux photovoltaïques ;
- Réduction des consommations en énergies fossiles ;
- Accessibilité handicapés : anticipation des recommandations de la norme 2015 chaque fois que cela a été possible.

Depuis 2012, les travaux d'extension se poursuivent avec la construction d'un nouveau bâtiment indépendant mais relié à l'existant par une passerelle. Les mêmes choix techniques sont retenus au niveau des équipements électriques et climatisation ventilation chauffage.

## **V. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Après une année 2012 encourageante illustrant le bien fondé des orientations prises en 2011 lors de l'élaboration du projet « Respirons 2015 », l'année 2013 s'inscrit naturellement à nouveau dans cette trajectoire.

La vision est exigeante : être recommandé par l'ensemble des salariés, des clients, des administrateurs et des sociétaires pour, en 2015, être le banquier de référence de la région. Elle est pleinement appropriée pour, dans le contexte actuel, assurer le développement commercial de la Caisse régionale.

En effet, même si la crise économique durable affecte la croissance des volumes d'affaires, le potentiel du marché reste formidablement conséquent.

Une population de presque 1,5 millions d'habitants, en progression de 0,3 % par an ;

Une épargne totale estimée à 64 milliards d'épargne bilan et d'assurance vie confiée aux établissements financiers et assureurs de la région ;

Une intention formalisée par 31 % des français de renforcer leur épargne en 2013 ;

Un parc de 730.000 véhicules et 650.000 résidences principales devant nécessairement être assurées contre les dommages.

Aussi, malgré le contexte, les meilleurs professionnels disposeront de réelles opportunités pour « tirer leur épingle du jeu » sur le plan commercial et sortir renforcés de cette période.

Plus que jamais dans le contexte de crise traversé, le succès passera par l'engagement des collaborateurs, de manière responsable, professionnelle et personnalisée, dans le service et le conseil des clients à tous les moments de leur vie.

Si la crise affectera la croissance du marché mais pas son potentiel intrinsèque, elle invitera à une vigilance accrue en matière de maîtrise des risques, pour les investissements déjà financés par le Crédit Agricole Normandie mais aussi pour les nouveaux projets qui lui seront présentés. Il est en effet peu probable que la persistance de la crise économique et la montée du chômage n'aient pas d'effet sur les risques. Aussi, la maîtrise anticipée des risques, par un accompagnement précoce des situations des clients, sera essentielle.

La poursuite des orientations de « Respirons 2015 » sera également une priorité en termes de gestion financière. Deux axes principaux sont privilégiés :

La gestion prudente des excédents de fonds propres avec l'ambition de privilégier la recherche de revenus sécurisés et d'anticiper les échéances du ratio LCR ;

L'optimisation des ressources de la Caisse régionale (avances, prêts en blanc, etc.) afin d'optimiser la marge d'intermédiation globale de la Caisse régionale.

De même, dans un contexte de tensions sur le PNB des banques, la maîtrise des charges de fonctionnement restera une priorité. Point fort de la Caisse régionale, cette maîtrise sera confirmée et enrichie par des démarches budgétaires plus responsabilisantes, avec des dispositifs de suivi renforcés.

Sachant que la Caisse régionale confirme ses ambitions de développement (ouverture de nouvelles agences, maintien des effectifs CDI) et sa modernisation (projet Nice), la maîtrise des autres charges de fonctionnement est déterminante.

\*\*\*\*

## LES COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation se compose de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, de ses 100 Caisses Locales et du fond dédié « ELSTAR » créé en 2008 et destiné à la gestion de portefeuille.

Les filiales directement détenues par la Caisse régionale Normandie (Sofinormandie, CA Immo-Normandie, CA Normandie Immobilier et SAS Britline) ne sont pas consolidées car non significatives au niveau du Groupe CR Normandie.

Les comptes consolidés 2012 sont établis suivant les normes IAS/IFRS.

Les principaux impacts de ces normes sur le bilan et le compte de résultat résultent de :

- L'évaluation à la juste valeur des titres reclassés dans la catégorie « trading » comptabilisés en juste valeur par résultat et des titres classés dans la catégorie « titres disponibles à la vente » pour lesquels les plus-values latentes sont comptabilisées en capitaux propres ;
- L'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés (swaps) de couverture et de la revalorisation symétrique des éléments couverts ;
- La comptabilisation des impôts différés notamment relatifs à ces reclassements ;
- La valorisation de certains instruments de dette (certains BMTN émis) ;
- L'annulation du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.) ;
- L'annulation des effets actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi.

### **1 - LE BILAN CONSOLIDE**

Le total du bilan consolidé de la Caisse régionale au 31/12/2012 atteint 14,6 milliards d'Euros, en augmentation de + 1,9 % par rapport à 2011.

Par rapport au bilan social de la Caisse régionale, la consolidation affecte essentiellement les éléments suivants:

#### **À l'Actif :**

- titres en portefeuille : impact des plus-values latentes / titres AFS de la Caisse Régionale comptabilisées en IFRS pour + 17,5 M€ et de la dépréciation des titres de la SAS Rue de la Boétie pour - 22,7 M€, soit - 5,2 M€;
- valorisation des instruments dérivés (couverture et trading) en juste valeur positive et revalorisation symétrique des éléments couverts : + 74 M€;
- impôts différés nets actif : + 68,5 M€;
- prêts à la clientèle minorés par la provision sur base collective : - 103 M€;
- impact des Caisses locales (élimination des comptes courants) : - 15 M€



**Au Passif :**

- capitaux propres : + 140 M€ dont impact du capital des Caisses Locales (+ 46 M€), augmentation des réserves suite aux divers retraitements IFRS (+ 129 M€) et minoration du résultat consolidé de l'exercice (- 35 M€) ;
- valorisation des instruments dérivés (couverture et trading) en juste valeur négative et revalorisation symétrique des éléments couverts : + 120 M€;
- élimination des comptes courants des Caisses Locales : - 109 M€;
- annulation du FRBG : - 28 M€;
- provisions pour risques et charges : - 106,6 M€ du fait du transfert de la provision crédit sur base collective en moins de l'actif (- 103 M€) et de l'annulation de la provision/swaps de transaction sans objet en IFRS (- 3,6 M€) ;
- revalorisation des instruments de dettes (BMTN à la JVO) : + 2 M€

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 1 765 M€ au 31/12/2012, en hausse de 4,7 % par rapport au 31 décembre 2011. Ils comprennent :

- le capital social : 177 M€
- la prime de fusion : 210 M€
- les réserves consolidées : 1 315 M€, en progression de 104 M€, sous l'effet notamment de l'intégration du résultat consolidé 2011 conservé
- l'écart de réévaluation : 11,1 M€, en augmentation de 17,9 M€ en raison principalement du passage des titres SACAM International et SAS Rue La Boétie en dépréciation durable
- et le résultat net consolidé : 50,7 M€ (en baisse de 55,6 %).

## 2 - LE RESULTAT CONSOLIDE

↳ Le Produit Net Bancaire consolidé s'établit à 343,3 M€ inférieur de 64 M€ au PNB normes françaises Caisse régionale plus caisses locales et fonds dédié, en raison principalement des impacts de la correction de juste valeur IFRS sur les titres, instruments financiers, et instruments de dette ainsi de l'élimination des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse régionale par les caisses locales.

↳ Le **Résultat Brut d'Exploitation consolidé** s'établit à 115,4 M€

Au final, le résultat net consolidé 2012 ressort à 50,7 M€ contre 114,2 M€ en 2011 en forte baisse en lien avec les impacts des retraitements IFRS.

Le passage du résultat social au résultat consolidé IAS peut se résumer ainsi :

- résultat social CR Normandie :	85 372 K€
- résultat cumulé des caisses locales :	4 928 K€
	-----
	90 300 K€
- Elimination des intérêts aux parts sociales reçus par les caisses locales :	- 3 517 K€
- Impact net retraitements IAS (*) :	-30 460 K€
- Impact impôts différés (décalage compta/fisca) :	- 5 639 K€
	-----
<b>Résultat consolidé</b>	<b>50 684 K€</b>

(\*) Les principaux impacts des retraitements IAS (nets d'impôts différés) :

- passage par compte de résultat des dépréciations sur les titres SACAM International et SAS Rue La Boétie : - 31,2 M€
- annulation de la dotation au FRBG : + 13 M€
- variation de juste valeur des swaps de transaction : - 10,2 M€
- variation de juste valeur des BMTN émis comptabilisés à la juste valeur: - 6,5 M€
- impact IAS 19 (écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi): + 2,7 M€

## **EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée de par la nature de son activité aux risques de crédit, de marché, de liquidité, et aux risques sur taux d'intérêts. Elle travaille également à l'identification et à la mesure des risques opérationnels.

Pour chacun de ces risques, la Caisse Régionale a défini une politique qui comporte à la fois les objectifs, les normes, délégations et limites internes, les modalités de reporting et les seuils d'alerte. Ces éléments font l'objet d'une présentation en Conseil d'administration et font partie intégrante de l'environnement des collaborateurs de l'entreprise via le poste de travail.

En application des dispositions prévues par la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1er août 2003, il est joint au présent rapport de gestion le rapport rendant compte des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale. Les éléments de synthèse de ce rapport relatifs au dispositif général de maîtrise des risques sont repris ci-après, complété par les informations spécifiées dans la norme IFRS 7 pour ce qui concerne l'exposition aux risques et la politique de couverture.

### **LE RISQUE CREDIT**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

#### **I. OBJECTIFS ET POLITIQUE**

La Caisse Régionale souhaite à la fois jouer pleinement son rôle leader dans le soutien du développement économique de la région en proposant à chacun la ressource la plus adaptée à son projet et maîtriser au mieux les risques liés afin de pérenniser son action.

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

Une politique de limitation, division et partage des risques est établie avec des données chiffrées par domaine d'activité.

## **II. GESTION DU RISQUE CREDIT**

La Direction Engagements Risques (DER) gère les engagements de l'ensemble des segments de clientèle.

### **1. PRINCIPES GENERAUX DE PRISE DE RISQUE**

- **Organisation de la filière crédit**

Une Direction assure la distribution du Crédit : La Direction des Engagements et Risques. Les agences de proximité distribuent les crédits à 4 segments de clientèle (les Particuliers, les Agriculteurs, les Professionnels, les Associations), et 5 agences Entreprises, assurent le financement des Entreprises, de la Promotion Immobilière, et des Collectivités Publiques

Le principe de la séparation des fonctions Instruction - Réalisation est retenu.

Néanmoins, pour les crédits dont la réalisation est décentralisée en agences, des contrôles spécifiques sont réalisés par le siège au niveau des Engagements ou de l'entité « Contrats et Garanties ».

- **La Politique Crédit, approuvée par le Conseil d'administration, est revue chaque année**, elle peut faire l'objet d'actualisations en cours d'année si besoin.

- **Description des procédures d'octroi de crédit :**

La procédure d'octroi de crédit est déterminée annuellement par la politique crédit de la Caisse Régionale et s'articule autour de la chaîne de délégation : de l'agence au Comité des Prêts. Le dispositif est basé sur les montants demandés, les encours après projet, la notation Bâle II du client.

Des demandes sont exclues d'office de la délégation réseau (note Bâle II en catégorie 5 pour les Entreprises ou la Clientèle de Détail). Le financement des créations ou reprises d'entreprises ou entrée en relation avec une société ayant publié moins de 2 bilans d'exercice, est limité en montant dans le cadre de délégations.

- **Dispositif de double analyse (avis « risque ») sur les dossiers d'engagements les plus importants :**

Les dossiers, hors délégation, constitués, étudiés et signés au niveau de l'agence de proximité ou des Entreprises, sont analysés au siège par l'Entité Engagement concernée, visés par le Directeur des Engagements puis présentés au Comité des Prêts.

- **Critères de sélection des opérations de crédit, y compris la politique de garantie :**

La décision et les conditions d'octroi du crédit dont le taux et les garanties, la limitation et le partage de risque sont notamment fonction de la Note Bâle II du client, du montant demandé, de l'encours après projet.

- **Délégation : suivant le niveau de délégation, la décision sera prise** soit en agence, soit aux services du siège, soit au comité des Prêts. Le niveau de délégation varie en fonction de la nature, du montant du crédit et de la garantie entre le directeur d'agence, le service concerné au siège, ou le comité des prêts.

Les dossiers non délégués sont examinés en Comité des Prêts :

- Comité de Clientèle de Proximité : pour les Particuliers, les Agriculteurs, et les Professionnels

- Comité de la Clientèle des Entreprises : pour les Entreprises, les Collectivités Publiques et la Promotion Immobilière.

Chaque session se réunit au moins une fois par semaine.

## **2. METHODOLOGIES ET SYSTEMES DE MESURE DES RISQUES**

- **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

Dans le cadre de la réforme Bâle 2, la Commission Bancaire a autorisé depuis fin 2007 le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

- **Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

### 3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE :

▪ Périodicité des analyses de risques-contrôles

Objectif	Descriptif du contrôle	QUI /Périodicité
<p>- <b>Gestion du Risque dans son Agence et dans sa DAC.</b></p> <p>- <b>Traitement des débiteurs et contrôle des délégations.</b></p> <p>- <b>Complétude OMAIR.</b></p> <p>- <b>Forçage des échéances de prêts.</b></p> <p>- <b>Codification prêts restructurés</b></p> <p>- <b>Liasses fiscales de moins de 18 mois</b></p>	<p>Point hebdomadaire Risques avec chaque collaborateur</p> <p>Traitement des partenaires en anomalie, prise de RDV clients</p> <p>Traitement des DNA hors délégation</p> <p>Suivi Anticipés et CDL</p> <p>Prêts restructurés/prêts en délai</p> <p>Complétude OMAIR et pertinence des renseignements</p> <p>Forçages injustifiés</p> <p>Codification adéquate, et non en consolidation</p> <p>Présence des liasses</p>	<p>Directeur d'Agence Directeur d'Agence Centrale/ Quotidienne</p> <p>Contrôles Permanents/trimestriel</p> <p>Contrôles Permanents/trimestriel</p> <p>Contrôles Permanents/trimestriel</p>
<p><b>Tenue des Comités des Risques agences</b></p>	<p>Comité des Risques Agence hebdomadaire ou par quinzaine en fonction de l'évolution des Risques.</p>	<p>Responsable d'Unité Engagements/ Hebdomadaire aléatoire</p>
<p><b>Revue Portefeuille</b></p>	<p><b><u>Clientèle de Proximité :</u></b> Revue hebdomadaire des cotations Bâle II dégradées (catégories 4 et 5) anticipées avec encours &gt; 300 K€</p> <p>Revue mensuelle de portefeuille des cotations dégradées en 4, avec encours &gt; 500k€</p> <p><b><u>Clientèle des Entreprises et PIM :</u></b></p> <p>- <b>Commission NOR :</b> .Examen et validation des NOR des contreparties ayant un chiffre d'affaires &gt; 50 M€ ou présentant un écart entre NPA et NCF de + ou - 2 grades et plus . Examen des contreparties en situation d'impayés non notées F ou Z .Examen des contreparties passées en défaut .Examen des contreparties enregistrant une dégradation de la NOR en deçà de D .Examen des notes des groupes lorsque leur périmètre n'est pas exhaustif, lorsqu'il y a un tiers en défaut dans le groupe de risque et lors de la première notation en méthodologie G10 (1<sup>er</sup> comptes consolidés)</p> <p>- <b>Commission des RISQUES :</b> . Examen des contreparties notées E+, E, E-, F et Z . Examen des contreparties présentant des anomalies de + de 150 jours et choix du dispositif de recouvrement</p> <p>. Mise à jour de la liste des contreparties ayant un</p>	<p>RAM/Mensuelle aléatoire</p> <p>Contrôles Permanents</p> <p>Mensuelle</p> <p>Contrôle Permanent Responsable Engagements Mensuelle</p> <p>Contrôle Permanent Responsable Engagements Trimestrielle</p>

	<p>encours &gt; 5 M€ et examen d'existence d'alertes          .Examen des groupes de risques notés E+ à E- avec un encours &gt;5M€          . Revue des dossiers mis sous surveillance IGL CASA          .Suivi du plafond des réalisations du prêt moyen terme sans garantie fixé à 25%</p> <p align="center"><b>- Revue de portefeuille PIM</b></p>	
<p><b>- Réalisation des revues Agences par Recouvrement</b>  <b>- Efficacité du Recouvrement et Contentieux</b>  <b>- Conformité des procédures et gestion de la prescription</b></p>	<p>. Revue hebdomadaire des encours dégradés en 4 : Recouvrement</p> <p>. Sommes recouvrées et délais : Recouvrement et Contentieux</p> <p>. Contrôle Prescription</p>	<p>Contrôles Permanents Suivi trimestriel</p> <p>Tableau de bord Risque Mensuel</p> <p>Recouvrement/Contentieux/ Contrôles Permanents</p>

Glossaire :

- DNA : Découvert non-autorisé
- DAC : Directeur d'Agence Centrale
- OMAIR: Outil de maîtrise des Risques
- NOR : Note retenue
- NPA : Note proposée par l'Analyste
- NCF : Note calculée finale
- RPR : Recouvrement et Pilotage des Risques
- PIM : Promotion immobilière

▪ **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

**- Conditions de respect des limites :**

Le document de politique risque Crédit définit :

**A) Les limites individuelles :**

Sauf accord express du Comité des Prêts, une contrepartie ne peut excéder un pourcentage des fonds propres de la CR en fonction de la catégorie Bale II. Le cumul des contreparties qui représentent plus de 10 % des fonds propres ne doit pas dépasser 8 fois les Fonds propres de la CR.

Les limites individuelles sont déterminées pour les 6 segments (les associations sont rattachées au segment professionnels).

Les limites sont exprimées en risque net : engagements bruts pondérés par la nature du concours et la garantie.

Limites	Catégorie 1 & 2		Catégorie 3		Catégorie 4		Catégorie 5 (& 6)	
	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant
<b>Particuliers, Agriculteurs Professionnels</b>	2,5 M€	250 K€	1,5 M€	150 K€	0,5 M€	50 K€	1 <sup>er</sup> €	0 €
<b>Entreprise</b>	5 M€	750 K€	3 M€	450 K€	1 M€	150 K€	1 <sup>er</sup> €	50 K€
<b>Limites</b>	<b>Catégorie 1</b>	<b>Catégorie 2</b>	<b>Catégorie 3</b>		<b>Catégorie 4</b>		<b>Catégorie 5</b>	
<b>Promotion immobilière</b>	15 M€		5 M€		1 M€		Premier €	
<b>Collectivités Publiques</b>	25 M€	NC						

**B) Les objectifs 2012 de la politique crédit sont répartis de la manière suivante :**

**Marché de proximité des particuliers, de l'agriculture et des Professionnels**

Catégorie	Grade	Niveau de Risque	Stratégie
1	A B C D E	Très faible	Développer les encours de façon offensive et proactive.
2	F G	Faible	Financer tout projet d'investissement viable.
3	H I J	Moyen	Pratiquer une approche très sélective des nouveaux financements.
4	K L	Fort	Consolider la situation du client et sécuriser nos encours.
5	V	Avéré	Sécuriser le recouvrement de nos créances et/ou se désengager.

**Marché des entreprises**

Catégorie	Niveau de Risque	CA > 50 M€	50 < CA > 7,5 M€	7,5 < CA > 3 M€	Stratégie
1	Extrêmement faible	A / B+ / B	B / C+	C / C-	Développer les encours de façon offensive et proactive.
2	Très faible	C+ / C	C / C-	D+	
3	Faible	C- / D+	D / D+	D	Financer tout projet d'investissement.
4	Moyen	D / D-	D-	D-	Pratiquer une approche très sélective des nouveaux financements.
5	Fort	E+ / E-	E+ / E-	E+ / E-	Consolider la situation du client.
6	Avéré	F / Z			Sécuriser le recouvrement de nos créances et/ou se désengager.



### C) Limites géographiques :

La Caisse Régionale développe son activité de crédits à la clientèle sur l'ensemble de son territoire d'exercice représenté par les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Hors réseaux Britline et Normandie Direct :

- les engagements envers les clients n'ayant ni activité ni résidence sur le territoire de la Caisse Régionale devront être inférieurs à 7% des réalisations de l'année,
- les engagements envers les prospects sans lien avec le territoire de la Caisse Régionale doivent être validés par le responsable des Engagements.

### D) Politique Globale relative aux Garanties :

**Tout financement \* doit faire l'objet d'une prise de garantie, suivant les règles spécifiques précisées par la politique propre à chacune des clientèles.** Dans ce cadre, les réalisations sans garantie ne devront pas dépasser :

- Pour les clientèles de proximité : → 20 % pour les dossiers de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories,  
→ 10 % pour les dossiers de la 3<sup>ème</sup> catégorie,  
→ 5 % pour les dossiers de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories.
- Pour la clientèle des entreprises : → 20 % pour l'ensemble des dossiers

*\* (hors Prêts à Consommer, Supplétis, Prêts aux Collectivités Publiques, Syndications, Grands Groupes, et SNC, GIE, Société en commandite pour lesquelles la responsabilité des associés est statutaire).*

### Reporting au Conseil de Direction

Objectif	Descriptif du reporting	Périodicité
<b>Application de la Politique Crédit</b>	Encours et réalisations par catégories de clientèle, Niveau des garanties, Limites de contrepartie, Réalisations hors territoire.	Semestrielle
<b>Activité</b>	Nombre de dossiers étudiés, acceptés et refusés par le Comité Régional des Prêts	Semestrielle

### Reporting au Conseil d'Administration

Objectif	Descriptif du reporting	Périodicité
<b>Accords</b>	Prêts aux administrateurs CR pour accord	Mensuel
<b>Application de la Politique Crédit</b>	Encours et réalisations par catégories de clientèle, Niveau des garanties, Limites de contrepartie, Réalisations hors territoire.	Semestrielle
<b>Activité</b>	Nombre de dossiers étudiés, acceptés et refusés par le Comité Régional des Prêts	Semestrielle

**Concentration :**

A fin 2012, le total des **10 plus gros engagements s'élève, en risque brut (avant pondération) à 718,11 M€**

- **Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

Informations détaillées ci-dessus dans le dispositif de surveillance.

- **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

**Dispositif de suivi et de recouvrement :**

<b>Clientèle des Particuliers</b>		
<b>Nature des Retards</b>	<b>Ancienneté de l'incident (jours)</b>	<b>Entité Gestionnaire</b>
DNA	1 à 30	Agences assistées de l'entité Engagements Clientèle de Proximité
Prêts en retard	1 à 60 *	
DNA	30 à 150	Recouvrement Amiable
Prêts en retard	60* à 150	
DNA - Prêts en retard	+ de 150 jours	Contentieux

\* en fonction de la cotation (prise en charge à réception de la fiche de renseignements)

<b>Clientèles des Agri - Pro</b>		
<b>Nature des Retards</b>	<b>Ancienneté de l'incident</b>	<b>Entité Gestionnaire</b>
DNA Prêts en retard	1 à 90 jours	Agences assistées de l'entité Engagements Clientèle de Proximité
	91 à 150 jours	Recouvrement Amiable en cas d'échec au niveau précédent
	+ de 150 jours	Amiable Recouvrement Contentieux si échec du Recouvrement

<b>Clientèle des Entreprises et Collectivités Publiques</b>		
<b>Nature des Retards</b>	<b>Ancienneté de l'incident</b>	<b>Entité Gestionnaire</b>
DNA & Prêts en retard	1 à 30 jours	Chargés d'affaires
	31 à 90 jours	Agence Entreprises assisté de l'entité Engagements Entreprises et clientèle Spécialisée
	91 à 150 jours	Engagements Entreprises et clientèle Spécialisée
	+ de 150 jours	Engagements Entreprises et clientèle Spécialisée ou Recouvrement Contentieux selon décision du Comité des Risques Entreprises trimestriel

## - Outils de détection du risque utilisés, notamment sur le risque potentiel

Cinq outils de gestion et de détection du risque sont à disposition :

- Liste des opérations rejeteables (Débit Non Autorisé) : traitement quotidien, sur le poste de travail, les opérations rejeteables sont distinguées par couleurs (note Bâle II) ;
- Gestion des Demandes d'Autorisation Expresse de Paiement (DAEP) : traitement quotidien, sur le poste de travail. L'objectif est de respecter la délégation en matière de découvert ;
- Liste des partenaires en anomalie : traitement quotidien à hebdomadaire des situations à risque pour mettre en œuvre les actions de recouvrement adéquat ;
- logiciel « PATRIC » : système de relance automatique par envoi de courrier aux clients détectés en anomalie. L'agence reçoit un listing hebdomadaire de l'état des courriers qui vont être adressés sous 10 jours aux clients soit : 1ère relance J + 33 (PART) et J + 45 (AGRI-PRO) puis 2ème relance J + 43 et J + 55 respectivement ;
- OMAIR : outil de gestion et de suivi des dossiers CDL et Anticipés, permettant une historisation des informations et des prévisions d'atterrissage.

## - Comptabilisation des créances en CDL automatique :

La Caisse Régionale applique la même règle en matière de prêts agricoles, professionnels, entreprises et aux Collectivités Publiques : un retard de plus de 3 mois entraîne un passage en CDL. Depuis octobre, dans la cadre de la convergence CDL/Défaut, c'est la règle des 180 jours qui s'applique pour les prêts Habitat.

La méthode Groupe est appliquée, le passage en défaut (Bâle 2) est automatique.

CDL manuel ou Défaut à Dire d'Expert : les Engagements peuvent être conduits, suite à la connaissance d'un événement de risque, à déclasser en CDL manuel et/ou en Défaut à dire d'Expert un dossier.

La situation du risque Crédit fait l'objet d'une présentation mensuelle en conseil d'administration et d'une analyse détaillée :

- 1) par la Commission des Risques DER qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière crédit et de la gestion des risques.
- 2) par le Comité des Risques présidé par le Directeur Général Adjoint, et qui réunit les directeurs concernés, ainsi qu'un représentant de la fonction Contrôles Permanents.

## ▪ Processus de suivi des risques sur base consolidée

### - Fonctionnement des Comités de suivi des risques de crédit

- La Commission des Risques se réunit mensuellement. Elle est organisée par la Direction des Engagements et des Risques.

Les acteurs sont les Responsables des Engagements professionnels – agriculture, entreprises et particuliers, ceux du Recouvrement Amiable et du Contentieux, les représentants agences.

Cette commission examine chaque mois l'évolution des encours CDL et Pré CDL, assure le suivi des dépréciations. Il observe la situation des secteurs identifiés comme risqués, l'évolution des Provisions Collectives.

La liste des actions décidées est diffusée aux participants et interlocuteurs.

- **Le Comité des Risques** se réunit également mensuellement, organisé par la DER.

Les acteurs sont, outre le Directeur Général Adjoint et le Directeur des Engagements et Risques : le Directeur des Entreprises et Clientèles Spécialisées, le Directeur Commercial, le Directeur Finances et Pilotage de la Performance. Le Responsable des Contrôles Permanents assiste également à ce Comité.

Ce comité examine chaque mois l'évolution des Risques, à partir du compte-rendu de la Commission des Risques, et examine divers sujets en relation avec le Risque Crédit dans la Caisse Régionale.

- **Le Comité NOR** concerne la Clientèle des Entreprises

Il réunit le Responsable Engagement Entreprises, l'administrateur Bâle 2, les Directeurs des Agences Entreprises et Grandes Entreprises et le Responsable du Contrôle Permanent.

#### **4. MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT**

##### **▪ Garanties reçues et sûretés**

##### **- La politique de garantie :**

La décision et les conditions d'octroi du crédit dont la garantie, la limitation et le partage de risque sont notamment fonction de la Note Bâle II du client, du montant demandé, de l'encours après projet.

La garantie reste un accessoire du crédit, et non la raison pour laquelle un crédit est octroyé. Le niveau de garantie doit être adapté en fonction du type de financement demandé et de la cotation du client.

Sauf indication contraire :

- la garantie doit couvrir 100 % du crédit hors frais d'acte notarié,
- un prêt est couvert de préférence par une seule garantie,
- toutes les garanties afférentes à un prêt hypothécaire sont prises par acte notarié (exception pour les nantissements de produit d'épargne commercialisés par le CA),
- la réalisation d'un prêt s'effectue après la formalisation de la garantie (gage non concerné).

## A) LES PARTICULIERS :

Les seuils ou les durées indiquées sur les tableaux constituent **un minimum** qui ne dispense pas de prendre des garanties. **Au-delà de ces montants ou de ces durées une garantie est obligatoire (à défaut, dossier hors délégation).**

<i>Prêt Consommation</i>	Cotation Bâle II		
	1 & 2	3 & prospect	4 & 5
Prêt étudiant	Caution solidaire des parents		
Prêt Mozaïc et autres prêts jeunes	Caution solidaire des parents si nécessaire		
Prêt personnel Trésorerie de longue durée (61 à 180 mois)	Garantie réelle obligatoire		
Prêt à consommer et Suppletis	Sans garantie		

<i>Prêt Habitat aux SCI patrimoniales</i> : Résidence Principale, Secondaire, Locative, Travaux	Cotation Bâle II		
	1 & 2	3 & prospect	4 & 5
	<b>Cautionnement solidaire de tous les associés obligatoire dès le 1<sup>er</sup> euro</b>		
	<b>+ autre garantie obligatoire si</b>		
> 60 k€ ou > 120 mois	> 30 k€ ou > 120 mois	Garantie obligatoire	

→ Les niveaux de délégation sont définis en fonction du feu et du score déterminé par l'outil SCORE HABITAT (qui intègre la catégorie Bâle II) à l'exception des SCI, groupement de plus 2 personnes, prêts PLS.

<i>Prêt Habitat</i> : Résidence Principale, Secondaire, Locative, Travaux	VERT		ORANGE		ROUGE	
	Client	Prospect Inactif	Client	Prospect Inactif	Client	Prospect Inactif
EL – PTH - PC- PTZ - Eco PTZ PII amortissable - Prêt Eco. Energie	> 60 k€ ou > 120 mois		> 30 k€ ou > 120 mois		Garantie obligatoire	
PAS ou PAS + PTZ	> 15 k€					
PRET IN FINE	<b>Garantie obligatoire</b> → Nantissement de produits internes au groupe uniquement → Nantissement sur assurance vie sur support uniquement sécurisé → Abondement obligatoire si la capitalisation des intérêts ne couvre pas le capital à hauteur de 110% à l'échéance du prêt. <input type="checkbox"/> Si valeur contrat nanti > <b>80% prêt</b> : abondement - pas d'autre garantie <input type="checkbox"/> Si valeur contrat nanti <b>entre 50 et 80%</b> : abondement + autre garantie <input type="checkbox"/> Si valeur contrat nanti < <b>50%</b> : pas de prêt in fine					
CT Relais	Ordre irrévocable du notaire obligatoire					

### Précisions sur les garanties :

- La garantie CAMCA s'applique uniquement sur les dossiers en score habitat : Vert ou Orange
- Hypothèque : inscriptions en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> rang derrière nous mêmes. (A vérifier sur l'état hypothécaire).
- Nantissement en garantie d'un prêt amortissable : **80%** du montant du prêt obligatoire
- Cautionnement solidaire : autorisé comme seule garantie pour les prêts **≤ 180 mois**.
- La Promesse d'Affectation Hypothécaire n'est pas une garantie
- Pour les non résidents, une sureté réelle est obligatoire (PPD ou hypothèque).

## B) LES AGRICULTEURS :

Précisions sur les garanties :

- Gages, warrants ou nantissements de matériels → durée maxi du prêt = 7 ans,
- Hypothèque : inscriptions de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> rang derrière nous mêmes (A vérifier sur l'état hypothécaire),
- Caution externe = caution solidaire d'un tiers (partielle ou totale),
- Personnes Morales : la caution solidaire des associés (et de leurs conjoints en cas de régime matrimonial de communauté) peut se substituer aux garanties recommandées dans les tableaux ci-dessous.

→ Installation JA : Dossier hors délégation réseau : détermination des garanties par le siège.

→ Pour les crédits à titre privé, les règles à appliquer sont celles de la Clientèle des Particuliers.

## FINANCEMENTS A MOYEN ET LONG TERME

Principes :

- adosser la garantie sur le bien financé,
- garantie obligatoire au-delà du montant ou de la durée indiquée (à défaut, dossier hors délégation)

PRET MT	Cotation Bâle 2				Garantie recommandée
	1 & 2	3	4	5	
Acquisition foncière	> 60 K€ ou > 120 mois	> 30 K€ ou > 120 mois	Quels que soient le montant et la durée		PPD
Construction / Travaux			> 15 K€ ou > 60 mois		Quels que soient le montant et la durée
Acquisition cheptel stock	> 84 mois				
Acquisition matériel immatriculé			> 30 K€ ou > 84 mois		Quels que soient le montant et la durée
Acquisition matériel non immatriculé	Quels que soient le montant et la durée				
Consolidation financière Trésorerie			Quels que soient le montant et la durée		Quels que soient le montant et la durée
Restructuration financière	Quels que soient le montant et la durée				

## FINANCEMENTS A COURT TERME

Principe : garantie obligatoire au-delà du montant indiqué (à défaut, dossier hors délégation)...

Objet du financement	Type de financement	Cotation Bâle 2				Garantie recommandée
		1 & 2	3	4	5	
Attente DPU	Ligne Dailly Escompte			Quel que soit le montant		Dailly sans notification (1 à 3)
Attente DPU	Court terme			> 60 K€		
Attente de subvention		Quel que soit le montant				> 15 K€
Attente remboursement TVA	Court terme					
Besoin ponctuel STOCK	Court terme					
Besoins courants	OCCC / OCPA					
Caution Bancaire	Caution Bancaire			Quel que soit le montant		

## C) LES PROFESSIONNELS

### Précisions sur les garanties :

- Les gages ou nantissements de matériels sont limités à des financements de durées maximum de 7 ans ;
- Hypothèque : inscriptions de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> rang derrière nous mêmes (A vérifier sur l'état hypothécaire) ;
- Le nantissement de fonds de commerce (durée de 10 ans) doit être réservé aux prêts  $\geq$  à 60 mois ;
- Caution externe = caution solidaire d'un tiers ou des associés (partielle ou totale) ou d'un organisme (OSEO/SIAGI) ;
- Caution de Personnes Morales : En substitution des garanties recommandées, la caution solidaire des associés et de leurs conjoints en cas de régime matrimonial de communauté des biens peut être demandée sous réserve que son montant soit adapté aux revenus et au patrimoine de la caution.

### FINANCEMENTS A MOYEN ET LONG TERME

#### Principes :

- adosser la garantie sur le bien financé ;
- prendre la garantie au-delà du montant ou de la durée indiquée (à défaut, dossier hors délégation) ;
- pour les besoins privés, les délégations en matière de garantie relèvent de la grille des particuliers.

→ La catégorie Bâle II d'un prospect non établi est 3 à l'exception des professions libérales cotées en 1.

<u>MT</u>	Client : catégorie Bâle 2	1 & 2	3	4 & 5	Garantie recommandée
	Prospect établi : note Anadefi	A B C	D	E F G+ G- et suivants	
	Acquisition immobilière	> 60 K€ ou > 120 mois	Quels que soient le montant et la durée	Quels que soient le montant et la durée	PPD et/ou Caution externe
	Construction / Travaux				Hypothèque 1 <sup>er</sup> rang et/ou Caution externe
	Acquisition fonds de commerce		DAC : prêt $\leq$ 15 K€ possible sans garantie si plan d'amélioration de la note	Quels que soient le montant et la durée	Nantissement FDC et/ou Caution externe
	Acquisition fonds artisanal	> 60 K€ ou > 84 mois			Nantissement épargne ou Caution externe
	Acquisition parts sociales ou actions				Nantissement parts sociales (actions) et Caution externe
	Acquisition matériel immatriculé	> 60 K€			gage
	Acquisition matériel non immatriculé	ou > 60 mois			Caution externe
	Consolidation financière / trésorerie				Hypothèque et/ou Nantissement épargne et/ou caution externe
	Restructuration financière				

## FINANCEMENTS A COURT TERME

**Principe** : prendre la garantie au-delà du montant ou de la durée indiquée (à défaut, dossier hors délégation).

<u>CT</u>	Objet du financement	Type de financement	1 & 2	3	4 5	Garantie recommandée
			A B C	D	E F G+ G- & suivant	
	Attente subvention	Court terme	> 60 K€	Quel que soit le montant  DAC : prêt ≤ 15 K€ possible sans garantie si plan d'amélioration de la note	Quel que soit le montant	Catégorie 1 à 2 → Dailly sans notification  Catégorie 3 à 5 → Dailly avec notification
	Attente remboursement TVA					
	Besoin ponctuel autre		> 60 K€ ou > 12 mois			
	Besoins courants	OCCC	> 30 K€	Quel que soit le montant		Nantissement épargne ou caution externe
		Ligne d'escompte	Quel que soit le montant = sans garantie			Caution externe *
		Ligne Créances Services				Sans garantie
		Ligne escompte Dailly				Notification du Dailly et caution externe *

### Lignes de Cautionnement Bancaire

Objet de la ligne	Type de caution		Garantie recommandée	
			Bâle II 1 2	Bâle II 3 4 5
Ligne de cautions 5% MARCHES PUBLICS	Garantie à 1 <sup>ère</sup> demande	Quels que soient le montant et la durée	Sans garantie	Caution si personne morale
Ligne de cautions 5% MARCHES PRIVÉS	Cautionnement solidaire			
Ligne de cautions COUPES DE BOIS				
Ligne d'engagement à L'INTERNATIONAL	-			



## D) LES ENTREPRISES :

### ✓ L'Investissement

La garantie est devenue, aujourd'hui, dans l'esprit de la clientèle, une des conditions du financement qui est négociable comme les autres.

Nous devons donc allier la nécessaire couverture des risques et notre volonté de développement commercial.

L'approche sera donc différenciée en fonction : de l'objet du financement, de la qualité de l'emprunteur et du niveau d'acceptation du dossier, dans le cadre de la délégation en vigueur.

#### Principes retenus

- Création et reprise d'entreprise : l'approche en termes de niveau de garantie sera identique ;
- L'objet du financement : le principe est d'adosser la garantie sur le bien financé, valorisée au maximum selon les pourcentages du tableau « valorisation de garanties » appliqués sur la valeur d'acquisition du bien ;
- En principe, une caution, totale ou ponctuelle, sera demandée à partir d'une cotation D-
- L'ensemble des réalisations sans garantie ne devra pas dépasser le seuil de 25% des réalisations MT totales (hors collectivités publiques, Syndications CACIB Grands Groupes, Sociétés à responsabilité illimitée des associés (SNC, GIE, Société en commandite pour lesquelles la responsabilité des associés est statutaire).

### ✓ La Trésorerie

Les crédits CT doivent être adossés. Les crédits en blanc doivent être limités à quelques jours de CA, en principe, et ne financer que la partie "non adossable" des besoins de trésorerie globaux, et sur des durées limitées.

**Toute cession escompte DAILLY doit être notifiée et encaissée sur un compte dédié en nos livres.**

En cas d'impossibilité de notification :

- Utiliser la technique DAILLY selon la procédure en vigueur. (cf. visiodoc procédures Entreprises) ;
- A défaut privilégier l'affacturage, formaliser la caution totale ou partielle du dirigeant, arbitrer une autre garantie en fonction de la qualité de l'entreprise et de sa situation de trésorerie.

Les cessions de créances DAILLY en garantie sur OCCC ou sur ligne CT sur billets par cession de la balance client seront réservées aux cotations de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories. La domiciliation des paiements doit être enregistrée en nos livres, et une convention DAILLY devra être systématiquement régularisée. La notification peut être décidée à tout moment par la Caisse Régionale.

Enfin, il appartient au Chargé d'affaires Entreprise de vérifier que la notification est réalisable et sera effective et de vérifier la qualité des créances cédées et le suivi des encaissements.

En cas d'escompte d'effets transmis sur supports magnétiques, un bordereau de cession de créances devra accompagner la remise d'effet, l'escompte devant être adossé à du DAILLY en garantie.

**Il sera demandé au client d'exclure les cessions de créances et escompte intragroupe .**Pour un même client la coexistence de ligne d'escompte et DAILLY, doit faire l'objet d'un suivi attentif afin de ne pas réaliser une double mobilisation.

En cas d'insuffisance du poste créances professionnelles, il sera recherché un adossement des crédits d'exploitation au stock avec gage (avec de préférence intervention d'un spécialiste comme EUROGAGE).

### ✓ Eligibilité à Foncaris

La Caisse Régionale a fixé son seuil d'exigibilité obligatoire à FONCARIS, à un encours de 20 M€(Collectivités Publiques exclues). Il est cependant possible de présenter à FONCARIS une demande de couverture pour un emprunteur ou un groupe de risque dont le total des engagements éligibles est compris entre 50 et 100% de ce seuil (soit entre 10 et 20 M€).

## E) LA PROMOTION IMMOBILIERE :

L'engagement personnel de l'opérateur personne physique même limité est obligatoire, sous la forme d'une caution solidaire du dirigeant s'il opère via une personne morale, sauf si le niveau des fonds propres est très significatif.

La garantie hypothécaire sera demandée sur les opérations entraînant un risque net supérieur à 750 K€ pour la Caisse Régionale. Par exception, l'inscription hypothécaire pourra être différée avec constitution de la provision de tous les frais versée en l'étude du Notaire chargé de l'acte.

### - Forme des engagements :

#### - Garanties sur projet de Promotion

Les garanties d'achèvement seront systématiquement présentées pour décision au Comité des Prêts de la Caisse Régionale.

Si la garantie d'achèvement extrinsèque n'est pas délivrée par la Caisse Régionale, il convient de s'assurer de la réalité de la garantie intrinsèque afin d'éviter qu'au final la garantie extrinsèque soit délivrée par un tiers rendant ainsi le projet non conforme aux conditions d'acceptation du dossier.

S'agissant des non professionnels, la garantie intrinsèque sera systématiquement exigée, la mise en place éventuelle d'une ouverture de crédit confirmée venant s'ajouter aux pré-réservations (en principe 40 % minimum), permettant d'atteindre les 75 % de couverture de l'opération de la vente en l'état futur d'achèvement.

#### - Garanties sur projet de Lotissement

La garantie d'achèvement de travaux est destinée à garantir les travaux différés sur le lotissement (enrobés, bordures, lampadaires, espaces verts).

Par exception, il peut s'agir d'une garantie d'achèvement de travaux totale s'appliquant aux travaux de voirie, réseaux et travaux différés.

### **III. EXPOSITION**

#### **1. EXPOSITION MAXIMALE**

Se reporter à la note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

#### **2. CONCENTRATION**

##### ▪ **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Se reporter à la note 3.1 des annexes des comptes consolidés

##### ▪ **Diversification par zones de vulnérabilité sectorielle**

8 filières –métiers de la Banque de détail- ont fait d'une présentation en Comité des Risques : les filières porcines, légumes, bovins, cafés - tabac, restaurant, pêche, automobile, boulangerie, chevaux.

Par ailleurs, les encours filières font l'objet chaque mois d'une remontée aux Engagements, avec des critères d'alerte :

- Evolution encours Sensibles > 5% par rapport au mois précédent et à la moyenne du mois précédent
- Evolution des encours Défaut > 2% par rapport au mois précédent et à la moyenne du mois précédent
- Filière qui arrive à un taux de Sensibles > à 60%(hors OCPA) ou un taux de Défaut > à 5%

##### ▪ **Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique**

Se reporter à la note 3.1 des annexes des comptes consolidés

#### **3. QUALITE DES ENCOURS**

##### • **Analyse des prêts et créances par catégories**

Se reporter la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

##### • **Analyse des encours par notation interne**

Classe de notation banque de détail au 31/12/12

Créances et engagements sains (M€)	Expositions (EAD)		Perte moyenne attendue (EL)		
	EAD	% EAD	EL	%EL	(EL/EAD)%
Intervalle de probabilité de défaut					
A à G	7 437.8	78.9%	8.2	19.5%	0,11%
H à V	1992.6	21.1%	33.8	80.5%	1,70%
	9 430,4	100,00%	42.0	100,00%	0,45%

Créances et engagements sains (M€)	Expositions (EAD)		Perte moyenne attendue (EL)		
	EAD	% EAD	EL	%EL	(EL/EAD)%
de A+ à D-	2 888.1	95.82%	7.5	62,5%	0,26%
de E+ à E-	126.0	4.18%	4,5	37.5%	3.57%
Total	3 014.1	100,00%	12.0	100,00%	0,40%

▪ **Dépréciation et couverture du risque**

**L'estimation des dépréciations individuelles** des créances se fait au fil de l'eau en fonction du type de crédit, de la garantie associée et du risque résiduel.

Le taux de créances douteuses rapporté à l'encours total des créances de la clientèle est supérieur à celui du 31 décembre 2011 pour atteindre 2,16 % au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012 l'encours de dépréciations individualisées sur ces créances s'élève à 194 M€ Le taux de dépréciation individuel sur créances douteuses est de 77,1 %.

La Caisse Régionale a par ailleurs diminué ses provisions collectives, à partir du dispositif Bâle 2, pour un montant de 15,6 M€ portant ainsi le montant de provision collective à 103,0 M€

**4. COUT DU RISQUE**

Le détail du coût du risque est présenté dans la note 4.8 des états financiers consolidés.

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

## **I. OBJECTIFS ET POLITIQUE**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée aux risques de marché sur son portefeuille de placement et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

### **1. GESTION DU RISQUE**

#### ▪ **Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;

- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général et lui est directement rattaché.

#### ▪ **Les comités de décision et de suivi des risques**

##### • Organes de suivi des risques de niveau groupe :

Le Comité des Risques Groupe (CRG)  
Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)  
Le Comité Normes et Méthodologies

##### • Organes de suivi des risques au niveau de la Caisse régionale

Le Comité financier (mensuel)  
La Commission finance et risques (mensuel)

## LE COMITE FINANCIER

- Il réunit, tous les mois, sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur Marketing, le Directeur Financier et les responsables de la trésorerie et gestion actif passif, le responsable du contrôle de gestion, le responsable de la comptabilité générale, le responsable du contrôle permanent ainsi que le middle office trésorerie.
- Il se réunit, exceptionnellement, sur demande de la Direction Générale ou du Directeur Financier, toutes les fois que la conjoncture financière le rend nécessaire.

### **> En terme de refinancement des crédits**

- Il décide de la stratégie de refinancement et de pilotage de la liquidité ;
- Il est responsable de la gestion du risque de taux de la C.R. ;
- Il propose des mesures correctives du risque de taux et du risque d'illiquidité.

### **> En terme de fonds propres**

- Il oriente l'allocation d'actifs conformément aux décisions du Conseil d'Administration ;
- Il est alerté en cas de variations extrêmes du portefeuille de négociation ou en cas d'approche des niveaux de stop-loss sur l'enveloppe de transaction ;
- Il peut prendre des décisions d'investissement, de couverture de positions, de vente d'actifs, de fixation du niveau de la sensibilité des portefeuilles ;
- Il pilote la gestion d'un stock de plus-values latentes.

### **> En terme de produits dérivés et des autres engagements hors-bilan**

- Il oriente l'activité Hors-Bilan (convention de liquidité et autres engagements internes, produits dérivés de micro-couverture / transaction / macro-couverture).

### **> En terme de politique de tarification de l'activité collecte et crédit**

- Il oriente la politique de distribution de la collecte et des crédits aux plans des taux, des marges et des ressources associées.

## LA COMMISSION FINANCE ET TRESORERIE

- Elle réunit, tous les mois, sous l'autorité du Directeur Financier, le responsable du service trésorerie et gestion actif passif, le responsable gestion des excédents de fonds propres, le responsable de la gestion actif passif, le middle office trésorerie ainsi que le responsable du contrôle permanent.
  - Elle fait le point sur les évolutions de marché et les propositions reçues des contreparties (bilan et hors-bilan).
  - Elle traite de l'actualité financière de la C.R. (fonds propres et gestion actif-passif)
  - Elle choisit les supports d'investissement (à l'achat et à la vente) conformément aux orientations du Comité Financier.

## **II. METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

### **La VaR (Value at risk)**

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Caisse Régionale utilise le module de calcul E-VaRisk développé par Amundi pour suivre l'exposition au risque de son portefeuille de placement et notamment pour le calcul de la VaR (Value at Risk).

Ce calcul est effectué chaque mois et il est présenté en Comité Financier mensuel et deux fois par an au Conseil d'Administration.

### **Les stress scenarii**

La mesure du risque en stress test

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

- Ce calcul de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simule des conditions extrêmes de marché: il consiste à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

La Caisse Régionale réalise d'une part des prévisions de reprises et de dotations aux dépréciations, et d'autre part, des prévisions d'atterrissage du stock de plus ou moins-values latentes en fonction de plusieurs scénarii de marchés parmi lesquels un scénario catastrophe.

Celui-ci est basé sur la survenance concomitante de la baisse de rendement des placements monétaires dynamiques de 2,5 %, d'une hausse de rendement obligataire de 3,41 %, d'une baisse des marchés actions de 35 % et d'une baisse des placements alternatifs de 10 %.

Le calcul du stress scénario est effectué mensuellement. Il est présenté en Comité Financier mensuel et au Conseil d'Administration une fois par an.

Il mesure à la fois l'impact sur le PNB et sur le stock de plus-values latentes.

## Les indicateurs complémentaires

Un dispositif d'encadrement est également mis en place pour le portefeuille de négociation (titres de transaction + titres de placement + swaps de transaction).

Il comporte des limites globales de pertes et des limites par facteurs de risque ; l'atteinte de ces limites entraîne des alertes à destination du Comité de Direction et du Conseil d'Administration.

### III. EXPOSITION : ACTIVITE DE MARCHE (Value At Risk)

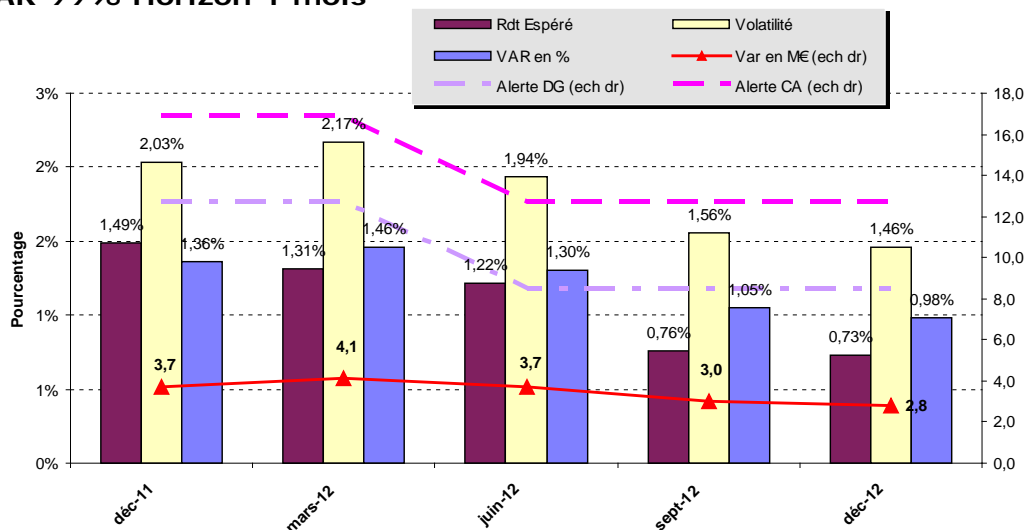
Les calculs, établis au 31 décembre 2012, présentent une VAR horizon 1 mois à 0,98 %, soit 2,8 M€ en montant. Conformément à la politique financière de l'établissement de réduction des actifs risqués, l'exposition de la Caisse Régionale, mesurée au travers de cet indicateur de risque, a été réduite par rapport au niveau observé au 31/12/2011 (3,7 M€). La consommation de VAR s'intègre dans les seuils d'alertes fixés par la CR, à savoir :

- **Seuil 1 : Direction Générale = 10 % du résultat net N-1 = 8,5 M€**
- **Seuil 2 : Conseil Administration = 15 % du résultat net N-1 = 12,7 M€**

**Ces seuils d'alertes ont été revus à la baisse en 2012 conformément à la stratégie de maîtrise des risques décidés par la Caisse Régionale.**

Ci après l'historique 2012 de la VAR :

#### VAR 99% Horizon 1 mois



### IV. RISQUE ACTION

Pour ses activités de placement pour compte propre, la Caisse Régionale diversifie son portefeuille et supporte ainsi un risque action, soit sous forme d'OPCVM, soit de BMTN ou swaps indexés à des indices ou paniers actions.

La Caisse Régionale ne détient plus, au 31/12/2012, de swaps indexés action au titre du portefeuille de transaction. La seule opération existante au 31/12/2011 a fait l'objet d'un dénouement anticipé au titre de la politique de gestion sécuritaire de l'établissement.

Sur ses activités de placement, au 31/12/2012, la Caisse régionale dispose d'une faible exposition au risque action : les encours représentent 5,3 % du portefeuille de titres de placement (pour une cible à 5% et une exposition maximale limitée à 8 %). Ce pourcentage est relativement stable par rapport à 2011 (4 %).



# RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

## **I. OBJECTIFS ET POLITIQUE**

Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG) est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book)".

Le risque de Taux est donc généré par le non adossement spontané des actifs et des passifs du bilan et du hors bilan de la banque, hors positions de trading. Par adossement, on entend correspondance non seulement en termes de montants mais également en termes de type de taux et en termes de durée.

Par conséquent, les objectifs de la gestion du risque de taux d'intérêt global sont de couvrir la Caisse régionale contre des positions ou l'absence de position sur les marchés de taux, soit, selon les gaps constatés, par des swaps emprunteurs ou prêteurs et ainsi pouvoir contribuer à l'optimisation de la marge d'intermédiation.

## **II. METHODOLOGIE**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie utilise, pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (RTIG), la méthode des gaps de taux d'intérêts.

Depuis 2008, la CR utilise en totalité le nouvel outil de calcul du risque de taux, CRISTAUX 2, outil développé par le Groupe. Cet outil se base sur la méthode des GAP statiques : cette méthode considère que l'activité de la banque cesse à la date d'arrêté et que les encours du bilan risqué s'écoulent suivant les conventions du Groupe sans intégration de production future.

L'évolution de l'exposition de la CR au risque de taux est examinée tous les mois en comité financier. Des mesures correctrices sont décidées. Le Conseil d'Administration est informé deux fois par an de la situation.

Les actions correctrices qui s'ensuivent consistent à couvrir les opérations du bilan au fur et à mesure qu'elles rentrent en stock de façon à couvrir les Gaps.

La Caisse régionale est tenue de respecter l'encadrement du risque de taux (Gap synthétique) défini dans le cas d'un choc de taux de +/- 200 bp, selon deux critères : Fonds Propres prudentiels et limite de concentration (limite calibrée par rapport au PNB budgété et au RBE budgété).

Le périmètre de mesure du RTIG est l'ensemble des postes et des encours de Bilan et Hors Bilan, à l'exclusion des encours financiers à la juste valeur par résultat (encours Trading Book).

Les limites sont présentes pour encadrer l'impact de risque de taux sur le PNB et le résultat de l'année en cours et des années suivantes. Elles respectent la réglementation (article 32 à 37 du 97-02 et pilier 2 de Bâle 2) et permettent au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA de fixer une limite au Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale utilise comme instruments financiers les swaps emprunteurs taux fixe, les swaps prêteurs taux fixe et éventuellement les caps.

### **III. GESTION DU RISQUE**

La gestion du risque de taux est pilotée par le Comité financier ; les gaps de taux sont présentés ainsi que l'ensemble des indicateurs et limites permettant d'apprécier les risques encourus.

La mise en application est rapportée en comité financier et en commission finance et risques.

Le Comité finance et risques peut également se prononcer sur des opportunités générées par les marchés en veillant aux respects de la politique financière et des normes groupe.

Le Contrôle permanent vérifie la mise en œuvre des opérations et valide les politiques menées.

### **IV. EXPOSITION**

Les gaps de taux représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe.

Les postes qui comprennent des options sont intégrés dans les gaps en prenant en compte l'équivalent delta de l'option. Cette mesure est complétée par des gaps « inflation » qui représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs indexés sur l'inflation.

L'entreprise présente globalement une position emprunteuse de taux variable notamment sur les maturités à court terme. Par conséquent, elle est sensible à la hausse des taux. Le choix de la Caisse Régionale de privilégier, dans un contexte de taux favorable (phénomène de pentification), des refinancements de courte durée pour porter les emprunts de la clientèle, de plus longue maturité, explique cette position de transformation, porteuse de PNB, tout en s'inscrivant dans le dispositif de limites préconisé par le Groupe.

## **RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Crédit Agricole Normandie n'est pas exposé à des positions de change de façon significative.

## **RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT**

Le suivi de la liquidité est assuré par l'entité trésorerie de la Caisse Régionale ; celle-ci doit rendre compte de sa gestion en commission finance et risques et au Comité Financier.

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

## **I. OBJECTIFS ET POLITIQUE**

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée.
- l'instruction de la Commission Bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000.
- l'instruction de la Commission Bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

## **II. GESTION DU RISQUE**

En sa qualité de centralisateur, Crédit Agricole S.A. représente le Groupe auprès de la Banque centrale et assure la gestion de la liquidité ; la Caisse Régionale, à l'instar des autres CR, peut avoir recours aux refinancements et aux emprunts mis à disposition par CA.SA.

La Caisse Régionale dispose d'outils permettant d'appréhender la liquidité : calcul du coefficient de liquidité, calcul de la liquidité courte, moyen et long terme.

La Gestion Financière de la Caisse régionale propose des orientations en matière de Crédit et de Collecte destinées à répondre aux exigences de la liquidité ; le Contrôle Permanent vérifie le respect des instructions de la Commission Bancaire et des limites de liquidité.

La commission finance et risques valide les orientations financières en matière de liquidité et veille à leur mise en œuvre.

Outre les outils mis à disposition par Crédit Agricole S.A., la CR peut avoir recours à des émissions de CDN et BMTN, afin d'assurer sa liquidité à court, moyen et long terme.

## **III. METHODOLOGIE**

Pour la Caisse régionale, le pilotage du risque de liquidité repose sur :

- **Le ratio de liquidité réglementaire à un mois, celui-ci devant être au minimum à 100% :**

Ce coefficient correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal est de 100 %. Il intègre les Fonds Propres prudeniels et n'est pas consolidé. La Caisse Régionale s'est fixé un pilotage dans la zone des 120/130%.

• **La définition d'une limite de refinancement court terme et d'une facturation sur le Compte Courant Trésorerie + engagement de liquéfaction des actifs sous forme d'OPCVM :**

Sur 2012, la limite CT s'est établie à 1 370 M€ pour le premier semestre 2012 et 1 490 M€ pour le second semestre 2012.

Par ailleurs, trois limites indicatives (appelées à devenir réglementaires) permettant d'apprécier au mieux le risque de liquidité CT sont suivies :

- Limite de crise idiosyncratique (maintenir au moins 1 mois une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom Crédit Agricole),
- Limite de crise systémique (maintenir au moins 1 an une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise type 2007-2009),
- Limite de crise globale (maintenir au moins 2 semaines une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (idiosyncratique et systémique)).

• **L'encadrement et la facturation du refinancement à moyen / long terme par strates de maturités différentes :**

Sur 2012, le déficit Epargne / Avance de la Caisse Régionale s'est réduit de 771 M€ pour s'établir à - 681 M€ Sur l'exercice nous avons un produit de liquidité de 0,7 M€

Deux limites sont désormais suivies par CA.SA :

- Limite portant sur le risque de concentration : elle consiste à reprendre semestriellement les tombées (y compris amortissement) des ressources de marché LT ;
- Limite sur le risque de prix : elle est destinée à limiter le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

## **IV. IMPACTS DE LA CRISE FINANCIERE SUR LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

L'année 2012 a été de nouveau marquée par des tensions sur la liquidité en raison de la situation des dettes souveraines Européennes. Ce contexte s'est traduit par un renchérissement du coût de la liquidité et donc par un relèvement des spreads de liquidité. Comme en 2010 et en 2011, la Caisse Régionale a bénéficié d'avances spécifiques suite aux émissions CRH et Covered Bonds pilotés par CA.SA.

Sur la partie court et moyen terme, la liquidité revenue à un niveau moins stressé au fil de l'année, a permis à la Caisse Régionale de souscrire à des emprunts en blanc auprès de CA.SA ou d'émettre des certificats de dépôts négociables (CDN) sur des durées proches de 3 mois.

## **V. EXPOSITION**

Le Crédit Agricole Normandie affiche un coefficient de liquidité à 134% au 31/12/2012 (134% au 31/12/2011), au-delà des 100% requis réglementairement.

## **POLITIQUE DE COUVERTURE**

Afin de limiter les risques aux variations de marché de taux, la Caisse régionale a recours à des instruments de couverture :

- Couverture de juste valeur
- Couverture de flux de trésorerie.

### **I. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

La couverture de juste valeur constitue la principale couverture de la Caisse Régionale ; elle couvre essentiellement les actifs ou passifs du bilan (gap de taux). Son montant s'établit à 1 830 M€ au 31/12/12 contre 1 776 M€ au 31/12/11.

### **II. COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE (CASH FLOW HEDGE)**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Pour la Caisse régionale, la couverture de flux de trésorerie, pour un montant de 15 M€ (15 M€ en 2011), est peu significative.

### **III. COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET EN DEVISE (NET INVESTMENT HEDGE)**

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale n'est pas concernée par les relations de couverture d'investissement net en devise.

## RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

### **I. OBJECTIFS ET POLITIQUE**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'appuie sur les composantes suivantes :

#### ***- Gouvernance de la fonction gestion des Risques Opérationnels :***

La politique de gestion des risques opérationnels, validée en Conseil d'Administration le 28/09/2007, définit les principes, modes d'organisation, limites et indicateurs de pilotage de ces risques au sein de la Caisse régionale. Elle a fait l'objet d'une actualisation et de modifications qui ont été présentées le 29/01/2010. Tous les ans, le seuil de déclaration des incidents significatifs à CA Sa y est actualisé.

Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur Général, est informé du suivi et peut décider de la priorité des actions à mener sur ces risques. Un reporting du Comité de Contrôle Interne est fait en Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration a été informé en Mars et Septembre 2012.

La Commission Risques Opérationnels se réunit 4 fois par an sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent des Risques, elle est animée par le Manager des Risques Opérationnels et réunit le Responsable du Contrôle de la Conformité, les responsables d'activités Crédit, Bancaire, Comptabilité, Contentieux, Juridique, Contrôle Périodique et un représentant des Réseaux.

Selon les sujets évoqués, d'autres experts peuvent être amenés à participer. Le MRO y rapporte sur son activité et le niveau d'exposition au risque de la CR. Les dysfonctionnements sont analysés. A l'issue, un compte-rendu intégrant les plans d'actions correctifs est rédigé.

#### ***- Identification et évaluation qualitative des risques :***

Chaque année la cartographie des processus internes est révisée. Elle permet, grâce à la mise en place d'indicateurs définis, d'identifier et d'évaluer les risques inhérents à l'activité de la Caisse régionale, d'engager des plans d'actions correctifs, et la surveillance des processus les plus sensibles. Complémentaire à la démarche quantitative, elle permet de souligner les risques non encore matérialisés dans la collecte.

#### ***- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes :***

Chaque mois, la Caisse régionale effectue une campagne de collecte des incidents (seuil de déclaration  $\geq 300\text{€}$ , auprès des responsables de processus). Les déclarations de pertes font l'objet de contrôles puis d'une consolidation dans la base de données Olimpia, permettant ainsi la mesure et le suivi du coût du risque.

Les pertes importantes ( $\geq 50\ 000\text{€}$ ) font l'objet d'une procédure d'alerte par et auprès des responsables concernés, et si nécessaire de plans d'actions correctifs. La procédure s'est appliquée 13 fois en 2012 (chiffres arrêtés au 31/12/2012).

Depuis le 23 octobre 2009 (lettre jaune CA Sa 2009-371), cette procédure concernant les incidents sensibles est renforcée d'une obligation d'information à Crédit Agricole SA en cas de perte excédant 0,5 % des fonds propres de base Tier One de la Caisse Régionale (incidents significatifs). Aucune perte de ce montant n'a été déclarée cette année.

### **- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires :**

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et des critères quantitatifs Bâle II.

### **- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels :**

Les dysfonctionnements sont analysés lors de chaque Commission risques opérationnels. Un tableau récapitulatif en est présenté à chaque Comité de Contrôle interne et lors de certains Comité Risque.

Tous les mois, un bilan processus par Direction est diffusé en Conseil de Direction. Parallèlement, chaque trimestre, un tableau de bord analytique de la situation des Risques Opérationnels de notre CR est remonté à CA Sa / DRC. Une exploitation de la synthèse Groupe fournie en retour vient périodiquement enrichir nos analyses.

## **II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE**

### **1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des contrôles permanents et de la conformité de la Caisse régionale.

Le Manager des Risques Opérationnels rapporte sur son activité et le niveau d'exposition au risque de la Caisse régionale dans le cadre de la Commission des risques opérationnels. Le RCPR effectue ensuite une présentation auprès du Comité de Contrôle Interne et lors de certains Comité Risque.

Les déclarants sont régulièrement informés, après intégration des dernières collectes des incidents et pertes Risque Opérationnel, par mise à disposition sur site intranet de l'historique des déclarations. Le Contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau peuvent accéder à ces informations.

Le Conseil d'Administration est régulièrement informé de l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Une cartographie des Risques Opérationnels inhérents aux activités des filiales CA NORMANDIE IMMOBILIER et CA IMMO NORMANDIE a été établie fin 2011.

### **2. DESCRIPTION DU TABLEAU DE BORD RISQUES OPERATIONNELS**

Le tableau de bord permet de situer les indicateurs définis dans la politique des risques opérationnels :

1. Indicateurs de pilotage
  - Coût du risque par rapport au PNB d'activité, et limites,
  - Montants des incidents par catégorie Bâle II, avec limites,
  
2. Alertes sur les processus ROP sensibles
  - Procédures d'alertes Directions
  - Les 10 incidents majeurs
  - Les 10 processus majeurs

3. Alertes sur les risques de non Conformité – RNC
4. Pertes par domaines Bâle II
5. Indicateurs avancés : taux de prêts archivés, réclamations clients.

Au 31/12/2012, le coût des incidents (provisions et définitifs) ressort globalement à 3,9 M€ en diminution sensible par rapport à 2011 de 15 %.

En matière de Collecte des incidents et pertes, les principales sources de risques identifiées reposent sur les processus liés au risque de défaut de conseil (crédit, placement), au défaut d'enregistrement ou de prise d'une garantie, à l'archivage des contrats (crédits et ouvertures de comptes), au risque de fraude monétique et de fraude lors de l'ouverture de comptes.

Des plans d'actions ont été mis en place ou sont en cours de réalisation en vue de réduire ces risques. Le chantier archivage, toujours sensible, continue de faire l'objet d'une attention particulière.

### **3. INDICATION DES PRINCIPAUX TRAVAUX MENES AU COURS DE L'ANNEE**

Les travaux réalisés sur les scénarii majeurs, par le MRO et les experts, ont eu lieu de mai à début décembre 2012.

Concernant les travaux de cartographie 2012, ils se sont terminés en septembre 2012. Le périmètre comptable y a été entièrement redéfini avec l'intégration de nouveaux processus. 37 risques majeurs identifiés, 37 ont fait l'objet soit d'une prise en compte (car liés à des éléments de résolution extérieure) ou de plans d'actions correctifs (déployés ou en cours). 2 nouveaux risques identifiés et sécurisés.

Un contrôle comptable des provisions pour litiges est réalisé chaque trimestre. Afin de garantir l'exhaustivité de la collecte, ce contrôle est étendu à plusieurs autres comptes dont la liste a été apportée par CA Sa / RO Cr.

Depuis janvier 2012, un système de collecte des incidents et pertes est appliqué aux filiales de la CR permettant ainsi une vision globale du risque inhérent à leurs activités.

Sur le plan des obligations de fiabilisation de la Collecte, les remontées réglementaires trimestrielles auprès de CA.SA / Direction des Risques font l'objet d'une attention particulière avec l'application systématique et exhaustive de contrôles réglementaires avant envoi. Cet envoi est complété d'un tableau de bord analytique de la situation des risques opérationnels de notre CR.

### **4. INDICATION SUR LES DEPENDANCES EVENTUELLES (CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT COMMERCIAL OU FINANCIER)**

Les Prestations de Services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes (PSEE) sont régies par la Politique d'Externalisation de la Caisse régionale et la politique applicative d'externalisation des prestations communautaires qui répondent aux objectifs suivants : préciser le contexte réglementaire et les obligations en matière contractuelle, fixer le rôle des acteurs et des instances, définir les prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes, décrire le processus d'externalisation, sa mise en œuvre et son suivi.

La relation avec les prestataires est formalisée selon un contrat qui respecte les normes du Groupe. Le suivi des prestations est assuré par le gestionnaire de l'activité concernée.

Une Commission PSEE trimestrielle suit les résultats et apprécie les actions correctives. Elle est informée des incidents et risques latents ou émergents.



## **5. Indication des évolutions sur les principales procédures judiciaires et fiscales**

En 2012, les principales procédures judiciaires sont liées aux thématiques de défaut de conseil (notamment liés à l'octroi de crédits, sur des produits de placements servant de garantie à des prêts et à l'investissement immobilier défiscalisant), de paiement de chèques falsifiés et de défaut d'information (notamment lié au réaménagement de prêt).

Un contrôle SGFGAS, axé sur le respect du dispositif réglementaire relatif aux prêts NPTZ (dont les offres ont été émises avant le 31/12/2010), a appelé à l'établissement d'une provision pour notre Caisse Régionale.

## **III. METHODOLOGIE**

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour la Caisse régionale un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

## **IV. EXPOSITION**

L'exposition en termes de risques opérationnels est déjà évoquée dans les parties ci-dessus. En complément, il peut être souligné :

<b>Catégorie de risque Bale II de niv 1.</b>	<b>Exposition aux ROP en %</b>
<b>Total Exécution, livraison et gestion des processus</b>	<b>46,0%</b>
<b>Total Clients, produits et pratiques commerciales</b>	<b>41,6%</b>
<b>Total Fraude Externe</b>	<b>11,2%</b>
<b>Total Interruptions de l'activité et dysfonctionnement d</b>	<b>0,8%</b>
<b>Total Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur I</b>	<b>0,2%</b>
<b>Total Dommages occasionnés aux actifs physiques</b>	<b>0,2%</b>
<b>Total Fraude Interne</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>

La catégorie Bâle II la plus impactée concerne « Exécution, livraison et gestion des processus » avec 46 % des pertes enregistrées. Ensuite « Clients, produits et pratiques commerciales » : 42 %.

## **V. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS**

Des mesures sont en place au niveau assurances pour limiter les risques.

### **1. ASSURANCE GLOBALE DE BANQUE** pour couvrir différents sinistres potentiels :

- Détournement Escroquerie : Garantie : 10 680 000€ franchises : 1 980 000 € par sinistre pour les actes délictueux liés à des opérations de crédit sur bases de fausses valeurs, commis par des tiers sans complicité interne. 1 980 000 € par sinistre pour les autres actes délictueux.
- Hold-Up : Garantie : 1 525 000€ franchise : 38 100€ par sinistre (76 200€ par an)
- Cambriolages : Garanties : 3 050 000€ franchise : 15% sur sinistre avec un maximum de 152 000€
- Coffres loués à la clientèle : Limites des garanties par siège de risque : 30 500€ minimum multiplié par le nombre de compartiments loués.
- Utilisation frauduleuse des moyens de paiements : Non Garantie
- Vol et destruction du matériel de sécurité et des immeubles : Garantie : 229 000€ avec franchise de 15200€ par sinistre
- Poste et sociétés de messageries express : Garantie : 7,32 M€ avec franchise appliquée après indemnisation de la société concernée
- DAB : Garantie en fonction du montant déclaré annuellement par DAB (9 153 000€ en global pour 2012), franchise : 10 000€ par sinistre
- DIB mis chez les commerçants : garantie de 7 000€ par automate
- SOUS TRAITANT : Garantie : 4 580 000€

## **2. ASSURANCE PREJUDICE FINANCIER**

Elle permet de garantir les préjudices financiers consécutifs à la survenance de dommages sur les biens dont la Caisse a la jouissance : Biens garantis et indemnisables au titre des contrats Multirisque et Tous risques machines.

- Garantie :

1ère ligne : 6 % du PNB annuel soit 24 001 621 €(PNB 2010 déclaré : 400 027 026 €).

2ème ligne : 45 800 000€après épuisement de la première ligne, constituant une 2ème ligne de garantie commune à l'ensemble des CR ayant souscrit cette garantie.

- Franchise : 3 pour mille du PNB soit 1,204 M€par sinistre en 2012.

## **3. ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAU**

LIMITES DES GARANTIES : Immeuble, mobilier, machines et matériels électriques : sans limitation de somme, Dégâts des eaux, inondation : 2 285 fois la valeur de l'indice à la dernière échéance, Vol et détériorations consécutives : 457 fois la valeur de l'indice à la dernière échéance. Franchise : 15 720,37 €par sinistre.

ASSURANCE Multirisques Immeuble pour certaines copropriétés : franchise de 3 000 €par sinistre.

## **4. RESPONSABILITE CIVILE D'EXPLOITATION**

- Dommages corporels : intoxications alimentaires dans le cadre de l'exploitation : 763 000€(par année) sans franchise, autres : 6 100 000€sans franchise
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 3 050 000€par sinistre avec franchise de 762€
- Dommages immatériels consécutifs : 1 525 000€avec franchise de 762€
- Dommages immatériels non consécutifs : 763 000€avec franchise de 762€
- Vol par les proposés : 76 300€par sinistre avec franchise de 152€
- Atteinte à l'environnement : 763 000€avec franchise de 10 % des dommages (mini 762€et maxi 3810€)

## **5. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

- Assurés : dirigeants sociaux : Président et Administrateurs, Directeurs, Membres des comités de prêts et Cadres de Direction ayant un mandat social ainsi que la CR et les Caisses Locales.
- Garanties : dommages ou préjudices se rattachant à un seul et même fait générateur et faisant l'objet d'une ou plusieurs mises en cause ou réclamations, amiables ou judiciaires, quel que soit leur échelonnement dans le temps.

L'assureur garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard d'autrui.

MONTANT DE LA GARANTIE : 7 630 000€par sinistre et par an avec une limite annuelle de 76 300 000€pour l'ensemble des souscripteurs

FRANCHISE : 1 359 000€ par sinistre non applicable en cas de sinistre engageant la responsabilité civile des dirigeants sociaux.

## **6. EFFETS DE L'ASSURANCE EN MATIERE D'EXIGENCE EN FONDS PROPRES**

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Cet effet réducteur a été pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique.

Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

## **RISQUES DE NON-CONFORMITE**

La Caisse Régionale déploie un dispositif qui vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment :

- aux activités de services d'investissement,
- à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme
- et à la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Dans le domaine de la protection clientèle, des évolutions ont été mises en œuvre en matière de mobilité bancaire, de traitement des réclamations, de respect des normes professionnelles.

Le plan de formation de l'ensemble des collaborateurs à la prévention de la fraude et à la 3ème directive lutte contre le blanchiment engagé en 2011 s'est poursuivi et est achevé.

Un livret L'essentiel de FIDES accompagné d'un courrier du Directeur Général a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs afin de sensibiliser sur les messages fondamentaux des règles de conformité à appliquer.

Dans le cadre de la MIF, la Caisse Régionale a poursuivi les actions visant à qualifier l'ensemble des clients et a engagé une action de mise en conformité des conventions de compte titres.

La lutte contre la fraude a été renforcée avec la mise en œuvre de nouveaux scénarios de surveillance.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

## AUTRES INFORMATIONS

### • Participations

Les prises de participations dans les sociétés françaises au titre de l'exercice écoulé représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social de ces sociétés sont les suivantes :

- Non concerné en 2012

### • Activité des filiales

#### **SAS CA IMMO NORMANDIE**

**Résultats 2012** : [01/10/2011 : 30/09/2012]

Les produits de l'exercice, soit 571 K€ (contre 1 034 K€ en 2011), sont constitués essentiellement par les commissions perçues de nos partenaires immobiliers.

Les charges de l'exercice, soit 219 K€ (contre 381 K€ en 2011) comprennent des charges d'exploitation 44 K€ (contre 54 K€ en 2011) et l'impôt sur les sociétés 175 K€ (contre 327 K€ en 2011).

Ainsi, le résultat 2012 ressort bénéficiaire de 352 K€, en baisse de 46 % par rapport à 2011. Cette baisse s'explique par la diminution sensible du volume de ventes en nombre et en montant, du fait de l'environnement économique chahuté et des incertitudes fiscales liées notamment à la suppression du dispositif fiscal SCELLIER.

#### **Bilan 2012**

Le total du bilan au 30/09/2012 s'élève à 2,045 M€ contre 1,839 M€ au 30/09/2011.

L'actif comprend des disponibilités pour 1,764 M€, des autres créances pour 0,28 M€

Le passif est constitué principalement des capitaux propres pour 1,973 M€

#### **Prévisions 2013**

Compte tenu de l'environnement ambiant, et ce malgré des taux de crédit historiquement bas, une poursuite du dispositif fiscal CENSI-BOUVARD jusqu'en 2016 et la proposition d'un nouveau dispositif fiscal DUFLOT, les ambitions 2013 sont en baisse 43 %, soit 15 M€ de chiffres d'affaires TTC.

#### **SAS SOFINORMANDIE**

Au titre de son activité de prise de participations, la SAS Sofinormandie a procédé, au cours de l'exercice clos le 30/09/2012, à trois nouveaux investissements pour un montant total de 389 K€

#### **Résultat 2012**

Les **produits de l'exercice, soit 49,8 K€** (contre 94 k€ en 2011) sont constitués par des produits financiers (dividendes et intérêts) pour 39,2 K€ et des reprises de provisions pour 10,7 K€

Les **charges de l'exercice, soit 183,2 K€** (contre 121,6 K€ en 2011) comprennent des charges d'exploitation pour 20,8 K€ et des charges financières pour 14,9 K€ du même ordre qu'en 2011. Elles sont complétées par une dotation pour dépréciation d'immobilisations financières pour 147,2 K€ contre 73 k€ en 2011. Pas de charge d'IS, contrairement à 2011 : 16,6 K€

Le **résultat net comptable** 2012 ressort déficitaire de - 133,4 k€ (contre - 27,5 k€ en 2011).

### **Bilan au 30/09/2012**

Le total du bilan s'élève à 3,273 M€ au 30/09/2012 contre 3,103 M€ au 30/09/11.

L'**actif** comprend essentiellement les immobilisations financières nettes de provisions (titres de participations et de l'activité portefeuille) pour 2,950 M€ contre 2,722 M€ en 2011.

Le **passif** est constitué principalement par les capitaux propres (y compris le résultat) pour 1,847 M€ contre 1,980 M€ en 2011 et un compte courant d'associé pour 1,058 M€ (contre 676 K€ en 2011).

## **CA NORMANDIE IMMOBILIER**

### **Résultats 2012 des filiales immobilières détenues par la SAS**

Les produits de l'exercice (suivant les prévisions d'atterrissage) devraient s'élever à environ 6,2 M€, contre 6,5 M€ en 2011. L'activité commerciale se répartit pour 70 % environ sur l'activité Transaction de biens anciens et 30 % sur les activités gestion et syndic.

La baisse de chiffres d'affaires se situe principalement sur la Transaction dont le marché souffre d'une conjoncture défavorable. A l'inverse, l'activité gestion /syndic profite sur une année pleine de l'acquisition d'un cabinet de Lisieux réalisée en juillet 2011.

Les charges de l'exercice s'élèveraient à environ 6,2 M€ contre 7,5 M€ en 2011.

Ainsi, le résultat net 2012 devrait être proche de l'équilibre et même légèrement bénéficiaire en tenant compte de la plus-value dégagée par la cession d'un point de vente. En 2011, le résultat net était déficitaire de 948 K€

### **Résultats 2012 de la SAS**

Le résultat net 2012 de la holding CA Normandie immobilier devrait être en amélioration alors qu'il était déficitaire de - 2,826 M€ en 2011, en raison du provisionnement des titres de certaines filiales.

### **Prévisions 2013**

Dans un contexte de marché très délicat, la filiale devrait pleinement profiter du plan de réduction de charges mené en 2012 et dont les effets ne sont pas tous visibles à ce stade. En outre, l'accent sera mis sur le développement de l'activité au travers d'un plan de formation généralisé à l'ensemble des équipes commerciales et d'un plan de communication destiné à accroître la notoriété régionale du réseau.

- **Etablissement des comptes annuels**

Il est précisé qu'il n'y a pas de changement de méthode comptable sur l'exercice 2012 et qu'aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes annuels sociaux et consolidés n'est à signaler.

- **Distribution des résultats**

Le dividende 2012 qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 22 mars 2013 est composé de :

- **2 731 201,55 euros** pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 2,78 %.  
Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 23 mars 2013.
- **6 402 237,91 euros** représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2012, soit un dividende de 3,91 euros net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 23 mars 2013.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, les montants mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont rappelés ci-après :

Exercice	Nombre de titres	Intérêt ou dividende distribution	Intérêt ou dividende net	Abattement personnes physiques	Revenu global
<b>Intérêt aux parts sociales</b>					
2009	4 912 233	0,78 €	3 821 717,31 €	40%	3 821 717,31 €
2010	4 912 233	0,67 €	3 291 196,11 €	40%	3 291 196,11 €
2011	<b>4 912 233</b>	<b>0,72 €</b>	<b>3 517 158,83 €</b>	40%	<b>3 517 158,83 €</b>
<b>Dividendes sur certificats coopératifs d'associés</b>					
2009	1 637 401	3,678 €	6 022 360,88 €	40%	6 022 360,88 €
2010	1 637 401	4,045 €	6 623 287,05 €	40%	6 623 287,05 €
2011	<b>1 637 401</b>	<b>3,870 €</b>	<b>6 336 741,87 €</b>	40%	<b>6 336 741,87 €</b>

\*\*\*\*